

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE  
LA NIEVRE**

**REUNION DES LUNDIS ET MARDIS 26 ET 27 FEVRIER 2018**

Présidence de M. Alain LASSUS

---

*Le lundi 26 février 2018 et le mardi 27 février 2018, M<sup>mes</sup> et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.*

**SEANCE DU LUNDI 26 FEVRIER 2018**

*(La séance débute à 9 h 30)*

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

**PAR M. LE PRESIDENT**

*M. le Président :*

Bonjour à toutes et à tous. Je vous invite à vous installer. Le quorum est vérifié ; il est atteint.

Pour le moment, je dispose des pouvoirs de Mme Catherine Mer à Mme Anne-Marie Chêne, de M. Thierry Flandin à Mme Pascale de Mauraige, d'Anne Vérin à Fabien Bazin, et de Nathalie Forest, qui me donne délégation.

Nous devons désigner un Secrétaire de séance. Je propose que M. Dubois exerce cette fonction.

**Approbation du compte rendu de la session du 27 novembre 2017.**

Nous allons passer à l'approbation du compte rendu de la session du 27 novembre. Avez-vous des remarques à formuler ?

Nous allons voter. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le compte rendu de la session du 27 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.**

## DISCOURS DU PRESIDENT

*M. le Président :*

Merci de votre présence, mais aussi de votre écoute.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la première partie de l'acte le plus important de notre collectivité, le budget. Dans quelques semaines, nous nous positionnerons sur le budget. Aujourd'hui, notre travail consiste à débattre sur nos grandes orientations budgétaires. Entre ces deux dates, le débat devra rester ouvert en tirant profit de qui sera dit aujourd'hui.

Les conditions dans lesquelles nous avons attaqué la préparation de ce budget sont complètement inédites. Il sera le premier budget de notre Département où notre liberté de gestion, pourtant garantie constitutionnellement, n'existera quasiment plus.

Dans un souci, illusoire, à mon avis, de redresser l'état des comptes de notre pays, notre gouvernement a décidé de faire porter les efforts sur la Sécurité sociale et les collectivités, et non sur lui. Donc, pour désendetter la France – ou tout au moins essayer –, il a décidé d'imposer des normes plus que draconiennes aux 320 plus grosses collectivités françaises, dont nous faisons malheureusement partie.

M. Macron a appelé cet intéressant dispositif un « contrat de confiance », dans lequel il doit être le seul à avoir confiance, et que j'appelle, moi, une lettre de cadrage budgétaire décidée unilatéralement. Au jour d'aujourd'hui, l'Association des Départements de France, dans toutes ses composantes, nous demande de ne pas signer ce contrat qui n'en est pas un, et nous ne signerons pas. Mais je suis républicain et j'applique les décisions du gouvernement même si je ne les partage pas. De plus, je crains les répercussions clairement affichées en cas de non-respect de ce que l'on appelle ici un « contrat ».

Alors, le budget que la majorité vous proposera respectera les règles fixées unilatéralement par M. Philippe et ses ministres. Pour vous les résumer : pas plus de 1,2 % d'augmentation d'une année sur l'autre pour notre fonctionnement, pas plus d'emprunt que de capital remboursé. Ajoutez à cela la conviction que nous ne devons pas augmenter les impôts, et que nous devons poursuivre, sans le démentir, le soutien que nous devons apporter au monde associatif, dont vous savez tous l'absolue nécessité pour nos territoires, et vous aurez le cadre du budget que nous allons vous proposer.

À propos des associations, je souhaite toujours autant les aider, mais nous avons mis en place un dialogue de gestion pour savoir si l'aide que nous apportons est bien utilisée et si elle est vraiment nécessaire.

Tout ce que je viens de vous dire vous amène à comprendre que c'est l'investissement qui va pâtir de tout cela, et que tout l'enjeu de ce budget va être de faire les bons choix et à tout le moins d'être capables de les justifier.

J'ai conscience aujourd'hui que les sommes mises au budget sur les routes, les travaux et investissements de nos collègues et de nos équipements médicosociaux ne sont pas suffisantes.

Nous avons ainsi convenu qu'il n'y avait pas de place aujourd'hui pour décider de la mise en chantier, de la reconstruction ou construction d'un nouveau collège ou des services du Département.

Nous proposons, après l'arrêt du soutien par les politiques sectorielles de nos territoires, de passer à la contractualisation avec les EPCI et l'Agglomération afin de maintenir une politique dynamique de développement territorial. Ce travail se fait en collaboration avec la Région, qui va elle aussi proposer une contractualisation.

Dans ce budget, nous affirmons que nous souhaitons la poursuite de la dotation cantonale d'équipement sur la même base qu'auparavant pour aller, *via* les communes, au plus près des besoins de nos usagers.

Sur notre politique d'investissement, non pas limitée à une vision annuelle, mais avec l'objectif 2021, nous vous proposons trois grandes priorités :

D'abord, le très haut débit. Il n'y aura pas de développement territorial si nous n'installons pas le très haut débit sur l'ensemble du département. Pour moi, c'est même devenu une urgence, et je ne souhaite pas que, dans l'attente d'éventuelles propositions de nouvelles modalités par l'État, nous reculions encore nos prises de décisions.

Ensuite, la MADEF. Nous avons tous compris combien, parmi nos problématiques de solidarité, les sujets qui relèvent de l'enfance deviennent très prégnants. Nous souhaitons nous engager très fort pour que les problématiques MADEF soient réglées d'ici 2021.

Enfin la Cité muséale. Ce projet peut justifier encore des discussions. Il n'est pas finalisé, mais il est lourdement engagé, de telle façon qu'il est difficile de revenir dessus. Par ailleurs, la Ville de Château-Chinon et le Haut Morvan ont terriblement besoin de projets pour sortir d'une spirale qui tend vers le déclassement. Par contre, ce projet doit continuer d'être travaillé pour que, notamment, le fonctionnement soit revu et corrigé.

Un mot sur l'A77. Le budget 2018 prévoit 2 millions d'euros. Je souhaite faire comprendre à l'État qu'il va falloir qu'il reprenne la totalité de la compétence, donc la totalité du financement, pour terminer la petite portion d'autoroute à aménager, parce que cette portion est nécessaire non seulement à la Nièvre, mais à tout le territoire, et que nous n'avons plus ni la compétence ni les moyens pour y participer.

Voilà quelques grandes lignes des propositions financières que nous vous proposons, et la vision politique que nous en faisons.

Je ne finirai pas mon intervention ce matin sans dire quelques mots des problématiques de santé. Je le dis à l'Etat et le dirai à la ministre : la Nièvre se rebelle et n'accepte pas le déclassement ignoble dont elle est victime en termes d'offre de soins. Ces dernières semaines, le fil s'est tendu, et est en train de casser. Nous ne supportons pas les « mesurette », les projets qui consistent à détruire le peu qu'il nous reste. Nous exigeons de vraies mesures, pas forcément coûteuses, qui rendent de l'espoir, et qui disent qu'enfin on nous écoute.

Le Conseil départemental fait des propositions, une trentaine, que vous avez trouvées tout à l'heure sur votre table dans un document. Qu'elles soient discutées une à une, qu'elles soient validées ou pas, et qu'un calendrier clair soit mis en place, car le seul calendrier que nous avons c'est que l'on ne pourra plus vivre en 2025 dans la Nièvre, puisque nous ne pourrons plus nous y soigner.

De tous côtés, la pression monte, les Nivernais n'acceptent plus cette situation, car ils ne la comprennent pas. Je vous propose qu'avec eux, nous fassions du bruit pour sortir la Nièvre de cette situation. Je vous invite notamment à tour participer au « Tour du Nivernais Morvan Santé » demain et aux États généraux le 1<sup>er</sup> mars.

Merci de votre écoute. Je vous estime.

Avant de vous donner la parole, je voulais remercier Artisans du Monde, qui nous a offert le petit déjeuner ce matin. Cette structure accomplit une mission tout à fait noble, et elle nous fait connaître une autre façon de consommer. Ce matin, Artisans du Monde nous a offert le petit déjeuner, et à midi, vous aurez un repas cuisiné avec des produits qui viennent quasiment tous de chez Artisans du Monde. Écoutez-les, regardez ce qu'ils font, car je pense que c'est intéressant.

Vous avez maintenant la parole, si vous souhaitez la prendre.

La parole est à Mme Grandcler.

*Mme Grandcler :*

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, ce n'est une surprise pour personne, mais, arrivée à mi-mandat, j'ai fait le constat que mes convictions politiques ne correspondaient plus à celles du groupe « La Nièvre pour tous », et j'ai pris la décision d'intégrer « Vivre la Nièvre », qui a bien voulu m'accueillir.

Je ne souhaite pas que ma décision altère les relations que j'ai avec mon colistier Jean-François Dubois sur le canton de Varennes-Vauzelles, puisque j'ai apprécié le fait de travailler avec lui sur le tissu associatif, car il a également des qualités humaines et des valeurs humanistes. Mais je me dois d'être honnête avec moi-même et avec mon électorat : être dans un groupe sans qu'il y ait d'osmose ne fait pas avancer les projets convenablement, et cela ne me convient pas.

J'ai donc souhaité clarifier les choses, pour remplir mon mandat d'élue au mieux, tel qu'il doit l'être d'ailleurs, et pour être, de mon point de vue, plus utile à l'ensemble des Nivernais, et bien entendu aux habitants des communes de Varennes-Vauzelles, de Pougues-les-Eaux et de Parigny-les-Vaux, qui m'ont fait confiance.

Plus généralement, je dirais que les mesures qui sont prises actuellement par le gouvernement sont dangereuses. On ne prend pas soin de la ruralité ni des petites villes. Paris n'est pas le centre du monde. Nous devons vraiment lutter pour nous faire entendre. Et ce n'est pas en étant seul ou à trois que nos idées aboutiront. Il faut nous unir, et c'est le sens de ma décision.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir accordé ce moment pour que j'explique mes décisions.

*M. le Président :*

Merci. La parole est à M. Dubois.

*M. Dubois :*

Merci, Monsieur le Président. Je me vois contraint de répondre. Je ne vous cache pas que nous avons été surpris de cette décision, car elle n'a jamais été partagée entre nous. Nous n'avons jamais pu discuter de ce qui pouvait aller ou ne pas aller dans notre manière d'agir.

C'est une décision qui a été prise un peu dans notre dos, si bien que nous sommes surpris.

Nous n'en voyons pas bien les raisons.

Je ne suis pas sûr que les électeurs du canton apprécieront cette décision.

*M. le Président :*

Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Monsieur le Président, une courte intervention à la suite de la vôtre très politique.

Comme je vous l'ai déjà exprimé lors de précédentes sessions, je pense que politiser à l'extrême le débat et se positionner dans une guerre de tranchées systématique vis-à-vis du gouvernement et du président de la République ne me paraît pas de nature à faire avancer les choses.

Comme vous, je suis tout à fait conscient que le contrat de confiance proposé par le gouvernement de M. Philippe nous donne un costume étroit pour fonctionner. Mais ma nature me porte plus à la négociation qu'à l'opposition, ce que j'ai d'ailleurs démontré avec mon groupe depuis le début du mandat.

Dans votre propos liminaire, vous avez évoqué un certain nombre de priorités, dont certaines figurent d'ailleurs dans le document qui nous a été remis, et d'autres qui n'y figurent pas.

Je pense en particulier à l'autoroute A 77, sur laquelle nous sommes engagés actuellement sur 2 millions d'euros. Je suis intervenu à de nombreuses reprises, et il suffit de consulter les PV des précédentes sessions, pour attirer l'attention de l'assemblée sur la contribution impossible à assumer des 30 % qui avaient été mis à notre charge sur le financement de l'autoroute A 77.

Je me réjouis que vous joigniez votre voix à la nôtre. Je vous rappelle qu'une négociation devait être entamée déjà depuis un certain temps en particulier avec la Région et l'État à travers la renégociation du contrat de plan Etat-Région. Il est inadmissible que nous ayons à notre charge 30 % sur le prolongement de l'autoroute A 77 alors que pour des opérations similaires en Franche-Comté cette participation du Département est réduite à néant, et au plus atteint un montant de 12,5 %.

Lorsque je travaillais sous la présidence de Jean-Pierre Soisson, nous avions à l'époque négocié 15 % pour le Département, 15 % pour la Région, et le reste pour l'État. Je m'étonne que nous soyons maintenant à 30 %, et que rien ne bouge en réalité. Cela fait des mois, voire des années que le problème est évoqué sans que des embryons de réponses nous aient été apportés.

En ce qui concerne la MADEF, nous souhaiterions avoir un certain nombre d'éléments complémentaires. Je suis tout à fait d'accord pour que nous travaillions sur le problème de la MADEF. Nous l'avons évoqué d'ailleurs à de nombreuses reprises dans la commission Solidarité. Donnez-nous des éléments, afin que nous puissions apprécier cette problématique, et que nous puissions faire un plan cohérent jusqu'en 2021 en fonction de nos possibilités budgétaires.

En ce qui concerne la Cité muséale, c'est un coup parti. J'aurais d'ailleurs mauvaise grâce à ne pas aller dans ce sens, puisque j'ai fait partie de la commission d'appel d'offres de la Cité muséale, mais là aussi il nous faut des chiffres précis, et un plan d'étalement afin que nous puissions nous déterminer en toute connaissance.

Sur le très haut débit, j'y reviendrai tout à l'heure dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. La préoccupation que nous avons dans le très haut débit, c'est la participation des différents EPCI. À ma connaissance, un seul EPCI actuellement a donné son accord pour participer. Je rappelle que la commission d'appel d'offres s'est engagée actuellement sur 56 millions d'euros et que le Département, dans ces 56 millions d'euros, doit participer à hauteur de 12 millions. La position des différentes collectivités est donc importante en la matière. Il est important également que nous puissions avoir une visibilité en ce qui concerne la coopération dans le haut débit avec l'Agglomération de Nevers. Mais nous y reviendrons sans doute dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président, nous vous estimons aussi. Nous vous estimons, et parce que nous vous estimons, je pense qu'il y a chez vous une véritable volonté de faire avancer la Nièvre. Ne nous mettez pas en difficulté avec des positions politiques trop abruptes. Nous, notre seule politique, et notre seul parti, c'est la Nièvre, et nous continuerons, comme nous l'avons fait depuis le début du mandat, à travailler en ce sens.

*M. le Président :*

La parole est à Patrice Joly.

*M. Joly :*

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes ici aujourd'hui réunis pour un débat important, vous l'avez souligné, Monsieur le Président, qui est celui de l'orientation budgétaire 2018 de notre institution. Un débat qui effectivement est circonscrit dans le cadre de notre collectivité locale, mais un débat également qui doit prendre en compte l'ensemble des possibilités et perspectives que recèle notre territoire.

À cet égard, je voudrais souligner le potentiel de notre territoire. Si nous avons le moindre doute, il aurait suffi de regarder l'émission *Des racines et des ailes*, le 21 février, pour avoir un témoignage criant de la diversité que présente la Nièvre, du Val de Loire au Morvan, avec ces paysages, ce cadre de vie remarquable, et puis ces hommes et ces femmes qui aujourd'hui travaillent au quotidien dans des activités pérennes ou qui innovent et qui se lancent de nouveaux défis dans des secteurs qu'il reste parfois à défricher. Je voudrais à cette occasion féliciter notre collègue Jocelyne Guérin pour la manière très positive dont elle a mis en image ou en tout cas commenté les images de cette émission de mercredi dernier. À travers divers supports, mails, SMS, j'ai eu des retours de personnes en dehors du département me disant que nous avons un beau département et un beau potentiel. Il faut, là aussi, être sûrs de ce que nous sommes, de ce que nous valons, de ce que nous représentons, pour pouvoir mieux nous projeter, et je dois dire que des émissions comme celle-ci nous font du bien.

Mettre en valeur ce potentiel nécessite de disposer des moyens, de partenariats forts et en particulier de celui de l'État, qui a une responsabilité particulière sur l'ensemble du territoire national, et qui doit regarder la Nièvre, comme l'ensemble des territoires ruraux, de la même manière qu'il regarde les espaces plus concentrés et les espaces métropolitains.

Or, vous le savez, depuis maintenant quelques mois – mais tout cela s'inscrit dans une tendance de long terme malheureusement –, il y a des signes qui sont inquiétants sur la manière dont on déploie sur nos territoires des moyens suffisants pour la population qui y habite, et pour celle qui aimerait éventuellement y venir.

Sur les services publics, je voulais rappeler les diverses atteintes que nous subissons. D'abord au niveau de notre système de santé, non

seulement au niveau national d'ailleurs, mais dans cette déclinaison locale qui est peut-être plus vive et pour laquelle l'acuité est encore plus forte. En matière d'éducation également, et puis récemment en matière de transports, et en matière d'infrastructures de manière plus générale. Aujourd'hui des menaces pèsent sur les urgences de Clamecy, peut-être sur celles de Decize, à quelques mois ou quelques années. Des inquiétudes restent réelles en tout cas lorsque l'on rencontre les professionnels de santé sur Cosne également : la maternité, dont les perspectives de réouverture sont aujourd'hui relativement fermées. Et puis le transfert du Centre 15 qui nous est annoncé. S'ajoutent à cela des difficultés que nous rencontrons depuis de nombreuses années pour recruter des médecins hospitaliers. On nous dit que 75 à 80 manqueraient. Autant pratiquement que de médecins libéraux. Ce n'est pas pour aujourd'hui, mais peut-être dans les 2 ou 3 années qui viennent que nous atteindrons ce chiffre de 80 médecins libéraux manquants sur le territoire. Des postes dans l'Éducation nationale, en premier comme en second degré, qui disparaissent. L'impossibilité que nous avons à faire en sorte que nous puissions élargir l'éventail des formations sur notre territoire, dont on sait l'importance pour permettre aux jeunes Nivernais de faire des parcours universitaires équivalents à ceux que l'on constate au niveau national alors que nos jeunes ont non seulement le même niveau, mais parfois même un niveau supérieur si l'on regarde les résultats au baccalauréat. Il n'y a aucune raison que nous ne puissions pas être traités à égalité avec l'ensemble des Français.

Sur les infrastructures, le rapport récent de M. Spinetta soulève des inquiétudes réelles, pour un certain nombre de lignes qui nous concernent. Le Premier ministre doit faire des annonces en fin de matinée. Sur l'autoroute A 77, lorsque nous avons des autoroutes, non seulement tout cela prend du temps, mais il nous faut en partie, et Philippe Morel l'a rappelé, les payer. Il reste – ce qui peut paraître anecdotique, mais qui témoigne de la difficulté à prendre en compte des spécificités, à décliner de manière différenciée les politiques nationales – cette limitation de vitesse à 80 km/h. Je ne veux pas faire de démagogie par rapport à cela. Bien évidemment, la vitesse est un des éléments qui génèrent des accidents et surtout des accidents graves et mortels, mais aujourd'hui traiter de manière indifférenciée les routes départementales ou les routes communales et les routes nationales, cela n'est pas acceptable. Cela témoigne effectivement de l'absence de prise en compte de la manière dont on vit sur nos territoires.

Je pense qu'aujourd'hui il nous faut affirmer que plus aucun agent de l'État ou des organismes périphériques à l'État, plus aucun service, plus aucun moyen financier en général ne doit être retiré à nos territoires, à la Nièvre comme à l'ensemble des territoires ruraux. Bien évidemment, nous ne refusons pas des orientations ou des moyens dédiés à nos territoires, mais cela doit se faire dans la concertation et dans la co-construction. On prend bien en charge un certain nombre de surcoûts dans les zones fortement concentrées sur le plan urbain ; il



n'y a aucune raison que l'on ne prenne pas en compte éventuellement des surcoûts liés à la faible densité sur nos territoires.

Je le disais, non seulement l'État se désengage, mais l'État contraint la principale collectivité locale de ce territoire qu'est le Conseil départemental, collectivité sur laquelle les Nivernais comptent et s'appuient. L'État doit revenir sur ces politiques qui aujourd'hui contraignent nos territoires et ne permettent pas de construire avec suffisamment de souplesse et de moyens l'avenir.

À travers ce cadre contraignant notamment, l'État restreint les marges de manœuvre de notre collectivité en matière d'évolution des dépenses, en matière d'endettement. Ce n'est pas acceptable, au surplus, ici, dans ce département, au sein de cette enceinte dans laquelle a été pensée, a été expérimentée la décentralisation, avec François Mitterrand, avec les lois de décentralisation, de vraies lois de décentralisation, en 1982, qui transféraient l'exécutif du Conseil départemental du Préfet au Président démocratiquement élu, et supprimaient diverses tutelles qui pesaient jusque-là sur les décisions des collectivités locales et du Département en particulier.

Cette remise en cause n'est pas acceptable. Les collectivités doivent pouvoir agir en toute liberté, selon les caractéristiques et les besoins des territoires qui sont différents. Selon que l'on se trouve à l'est, à l'ouest ou au centre de nos territoires, selon que l'on se trouve sur un territoire très rural, un territoire avec des espaces ruraux ou des espaces urbains, avec des densités différenciées, les politiques, les actions ne sont pas nécessairement les mêmes. Il faut reprendre cette logique, c'est-à-dire faire confiance à des élus, considérer que nous avons affaire à des élus responsables.

On voit ce qui se passe pour le Département. Le document que vous avez reçu pour la préparation de ce débat en témoigne. Une évolution des dépenses de fonctionnement, en particulier, maîtrisée, même si vous savez ce que nous pensons de cette distinction entre fonctionnement et investissement, qui est une distinction comptable. Pour ce qui me concerne, il y a les bonnes et les mauvaises dépenses ; peu importe l'inscription comptable que l'on en fait. Une situation financière du Département qui est sous contrôle, même si, bien évidemment, les marges de manœuvre sont restreintes aujourd'hui. Cette manière d'envisager les territoires ruraux et les collectivités locales témoigne d'une insuffisance ou d'une faible considération portée à nos territoires et à leurs élus.

Je voudrais, simplement, pour terminer, et à l'occasion de ce début de session, et dans la mesure où nous allons examiner le rapport d'activités de l'année 2016, adresser un salut à l'ensemble des agents du Conseil départemental pour les remercier de leur engagement dans les tâches qui leur sont confiées. Qu'ils soient assurés que ces actions et ces missions sont indispensables aux Nivernais dans leur quotidien. Je vous remercie.

*M. le Président :*

La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :*

Monsieur le Président, chers collègues. Vous nous présentez aujourd'hui un rapport d'orientations budgétaires où vous annoncez être contraint par le gouvernement de réduire la voilure notamment en matière d'investissements.

Certes, cela est vrai, mais n'oubliez pas de préciser que cela n'est que la résultante des gestions précédentes, et de l'application de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. En effet, comme vous le savez, seuls les Départements ayant une capacité de désendettement au compte administratif supérieure à 10 ans doivent intégrer une trajectoire de désendettement sur trois ans lors du processus de contractualisation.

Oui, cela va limiter nos investissements et réduire notre capacité à recourir à l'emprunt. Toutefois, ce conventionnement peut être vécu comme peut-être une bonne solution puisqu'il va nous permettre d'éviter une augmentation substantielle de l'endettement.

Par ailleurs, pour renforcer cette perception, il suffit de constater qu'en 2016 nous étions légèrement au-dessus des 10 ans, et qu'en 2017 nous en sommes à 12 ans. À ce rythme, la collectivité pourrait figurer à la fin du mandat parmi les Départements les plus endettés.

Enfin, vous nous expliquez pouvoir maintenir un niveau d'investissements équivalent à celui que nous avons décidé en 2015 avec un autofinancement de 5 millions d'euros. Or, nous voyons depuis des années cet autofinancement se réduire comme peau de chagrin. Il est d'ailleurs évoqué dans les dernières pages du rapport que, pour maintenir cet autofinancement de 5 millions, nous devrions accroître nos recettes de fiscalité de 3 millions d'euros.

Vous allez, je pense, bien évidemment, nous expliquer que ces 3 millions d'euros vont se dégager, et apparaître en raison d'une augmentation en volume de nos leviers fiscaux, car il y aurait une très légère reprise économique. Nous pourrions également, selon le rapport, dans le même temps, nous désendetter en recourant encore à l'emprunt.

Ce plan repose sur des hypothèses au mieux discutables et très optimistes.

En effet, d'une part, les taux sont historiquement bas, et ils ne se maintiendront pas ainsi *ad vitam aeternam*. Les banques centrales font peser en permanence l'ombre d'un redressement des taux qui accompagnera nécessairement la reprise économique.

Par ailleurs, pour maintenir un tel niveau d'autofinancement, nous pensons qu'il est illusoire de croire que les recettes fiscales vont s'accroître de 3 millions d'euros sans augmenter les taux, juste parce que les bases et le volume des transactions vont s'accroître.

Est-il nécessaire de rappeler que le département perd des habitants depuis des années, que le nombre des foyers redevables d'impôts se réduit également? Ainsi pour obtenir 3 millions d'euros supplémentaires, à ce jour, la seule solution est une hausse significative des impôts, à savoir presque 6 % du taux du foncier bâti.

Nous sommes très dubitatifs par rapport à ce débat d'orientations budgétaires.

*M. le Président :*

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

Dans le même sens que Mme de Mauraige, je signale que le rapport d'orientations budgétaires est fortement dépendant des règles fixées par l'Etat concernant la limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de l'endettement. Vous semblez le regretter, Monsieur le Président. Pourtant, l'un des engagements de votre majorité, au début de ce mandat, prenait bien en compte cette nécessité de limiter l'augmentation des dépenses et de l'endettement.

Cette mesure qui nous est imposée par l'État n'est pas destinée à embêter les collectivités locales. Elle est une nécessité pour réduire la dette publique, car la dette publique, c'est de l'impôt, c'est aussi le chômage. Plusieurs économistes ont montré le lien entre l'importance de l'endettement et l'impossibilité de sortir de la crise économique.

Le 22 novembre 2017, la Commission européenne a épinglé six pays, dont la France, en raison du risque de non-conformité des prévisions budgétaires pour 2018 avec les règles européennes. La France reste avec l'Espagne le seul pays de la zone euro sous le coup d'une procédure de déficit excessif. La moyenne de la dette publique pour les pays de la zone euro, c'est 89,3 % du PIB en 2017. La France, c'est plus de 96 % du PIB. On a même atteint, au deuxième trimestre 2017, le chiffre de 99 % du PIB. L'encours de la dette actuellement est de plus de 2 200 milliards d'euros.

L'augmentation des taux d'intérêt, qui va sans doute intervenir dans les mois ou les années à venir, pèsera sur les charges de la dette financière.

Se désendetter est une nécessité. Limiter nos dépenses est donc nécessaire également. Cela n'a rien à voir avec le fait d'embêter les collectivités publiques. On est loin de François Mitterrand et de ses volontés. Plus de 30 ans sont passés depuis que François Mitterrand a adopté les lois sur la décentralisation ; or, l'état de notre pays n'a fait que s'aggraver.

Je pense qu'il est nécessaire de prendre ces mesures, qui ne sont pas prises pour embêter les collectivités locales, mais au contraire pour sortir la France de l'impasse dans laquelle elle est, puisqu'avec

l'Espagne, nous sommes encore le seul pays à avoir un tel niveau de dette.

*M. le Président :*

Quelques réponses.

Pour répondre à l'intervention de M. Morel, sur la méthode, je négocie. La meilleure preuve, c'est le document que je vous ai remis sur la santé. J'interpelle, certes, le gouvernement, et je lui dis que l'état de la santé dans la Nièvre est vraiment très mauvais. Je pense que là-dessus nous sommes d'accord. Nous avons établi une trentaine de propositions, pas forcément coûteuses, qui nécessitent que l'on réfléchisse. Donc, je ne suis pas dans l'opposition de principe ; j'essaie effectivement de négocier. Par contre, je dis ce que je pense de la situation. Je pense qu'effectivement elle est extrêmement inquiétante.

Sur l'A 77, je partage votre analyse. Mais là aussi, je suis en train de négocier, et cela rejoint notamment les problématiques budgétaires. J'explique à M. le Préfet que je pourrais être d'accord avec le fait qu'effectivement on aille sur une certaine rigueur budgétaire, et je peux presque partager ce que dit Mme Boirin, en disant qu'effectivement il faut essayer d'être à l'équilibre financier, ce qui serait le mieux. Donc, je le souhaite. Nous n'avons pas hésité à faire un budget qui est à l'équilibre financier, et qui va rompre avec l'endettement. Cependant, je dirai au Préfet que j'ai 4 millions de moins à investir, ce qui extrêmement important pour le Département. Donc si l'Etat soutient que c'est un contrat et qu'il veut bien négocier, qu'il veuille bien retirer de mon budget les 2 millions d'euros de l'A 77, et qu'il les prenne à sa charge, parce que normalement c'est lui qui devrait les financer.

Sur le très haut débit, quand on voit qu'il y a des endroits, et notamment les endroits les plus riches, dans le cadre de la redistribution, qui sont fibrés par les opérateurs comme Orange, alors que nous sommes obligés de nous le payer, et il faut que l'Etat participe et qu'il prenne en compte une partie des 10 millions d'euros que nous allons avoir à mettre sur le marché pour le très haut débit.

Quand l'Etat nous demande de participer à la remise en état des digues de Nevers, je trouve cela scandaleux parce que ce n'est pas une politique du Département.

Donc, qu'ils reprennent ces politiques !

Donc, je négocie avec M. le Préfet pour essayer de lui dire : « les 4 millions d'euros qui nous manquent, et qui nous feraient du bien, j'aimerais que dans notre budget vous en repreniez une partie, de façon à ce que nous puissions investir pour les Nivernais ».

Ce qui m'inquiète dans le budget que nous sommes obligés de faire, c'est qu'à cette vitesse-là, il faut se dire que dans 15 ans nos routes seront des chemins et que nos collègues vont s'écrouler. Si c'est le

choix qu'il faut faire sans rien dire en se disant que nous allons trouver des solutions, je veux bien, mais aujourd'hui, nous faisons un budget où il faut tous que nous sachions qu'il ne nous permet pas d'entretenir les routes comme nous le devrions, et donc elles vont s'abîmer et ne plus être en bon état. Ce budget ne nous permet pas d'entretenir nos bâtiments médicosociaux. C'est simplement cela que je dis. Je considère que l'on fait de la politique pour les territoires riches, et que les territoires pauvres comme le nôtre sont délaissés. Tant que l'on mettra deux euros sur la tête d'un métropolitain et que l'on n'en mettra qu'un sur la tête d'un rural, on ne va pas y arriver. Et effectivement, je suis en désaccord avec cette politique, qui est une politique faite pour les riches, et pour les territoires riches, et pas pour les pauvres et les territoires pauvres. Dans la Nièvre, on vérifie tous les matins en se levant qu'on est bien dans un territoire pauvre, dans lequel, effectivement, le soutien de l'État n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être. C'est simplement cela que je dis. Si vous ne le partagez pas, je n'ai pas de souci, mais c'est ma conviction.

Je dis ce que je pense, mais je négocie, et je fais même des propositions. Je pense que peu de Départements, sur la santé, font des propositions telles que nous en avons fait. Partout, sur toutes les politiques, nous faisons des propositions. Sur le très haut débit, il faut 10 millions d'euros pour le THD dans la Nièvre. Je propose que l'État en prenne la moitié à son compte, dans le cadre d'une redistribution qui me paraîtrait être tout à fait logique, et cela nous permettrait d'investir en supplément, mais, là, aujourd'hui, nous sommes bloqués par le fait que nous n'avons plus les moyens d'entretenir le patrimoine comme nous devrions le faire.

Cela m'énerve, quand on voit le potentiel nivernais, et Jocelyne Guérin l'a bien mis en évidence l'autre jour dans le reportage passé sur *Des racines et des ailes*. Mais si nous n'avons plus de médecins, plus de routes, plus de collèges pour nos enfants, cela va être problématique. Moi, j'en suis simplement à essayer de maintenir tout cela, et je pense que c'est notre mission collectivement d'essayer de trouver les meilleures solutions pour le maintenir, et je pense qu'effectivement il faut appeler à la solidarité nationale, parce que nous sommes devant un problème de solidarité nationale.

Aujourd'hui, les métropoles, on leur fait des ponts d'or. Il n'y a qu'à voir ce qui est dépensé pour les transports urbains à l'intérieur des métropoles. Je veux bien que cela soit nécessaire, mais c'est nous aussi qui réglons l'addition. Par contre, il n'y a pas de retombées. On va faire le métro du Grand Paris, mais on va laisser les routes départementales de la Nièvre se creuser, et avoir plein de trous. C'est cela, la réalité des choses.

M. Marc Gauthier a donné procuration à Mme Corinne Bouchard.

*M. le Président :*

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Monsieur le Président, je ne peux qu'apprécier votre volonté, que nous partageons tous, devant les tas de difficultés auxquelles se heurte le Département.

Mais là on est dans une session budgétaire. Dans un mois, vous allez nous présenter un budget. Si j'ai bien écouté vos propos, il manque actuellement 4 millions d'euros, et vous vous êtes tourné vers l'État – d'ailleurs, il ne faut pas oublier la Région également – pour essayer de trouver ces 4 millions.

Comment allez-vous bâtir votre budget dans un mois si vous n'avez pas de réponse de l'État ? Vous mettez dans votre texte que ce Département a fait preuve d'« agilité », mais l'agilité en matière comptable cela correspond plus à des acrobaties ou au terme que j'ai entendu il y a quelques mois de « bidouillage ».

Comment allez-vous, compte tenu de la réalité de notre situation, de vos propositions aujourd'hui, en l'absence de réponse de l'Etat, pouvoir bâtir et nous proposer un budget cohérent et à la hauteur de vos ambitions ?

*M. le Président :*

Très clairement, le budget n'est pas à la hauteur de nos ambitions. Pour le moment, le budget tel qu'il est fait ne prend pas en compte d'éventuelles reprises que ferait l'Etat par rapport à l'A 77. Réglementairement on ne peut pas faire autrement que de mettre ces 2 millions d'euros que nous devons effectivement juridiquement. Ils sont donc inscrits au budget.

*M. Morel :*

2 millions d'euros, cela équivaut à six points de fiscalité.

*M. le Président :*

Tout à fait. J'attends la réponse de M. le Préfet, mais j'ai entamé ce discours avec lui depuis trois mois et je n'ai pas de réponse aujourd'hui. Tout à l'heure, nous avons rencontré M. le Secrétaire général. Dans la semaine, à Bercy, il se tiendra une réunion, à laquelle les Préfets sont invités, pour savoir dans quelle mesure il y aurait une négociation avec les Départements.

Quand vous dites que je fais un acte politique, au niveau du contrat, je signale que c'est l'Association des Départements de France dans sa totalité, toutes ses composantes réunies, qui dit qu'il ne faut pas accepter ce contrat. Ce n'est pas Alain Lassus dans la Nièvre, c'est toute l'ADF qui dit que ce contrat est inacceptable, ne serait-ce que sur la forme, car ce n'est pas un contrat.

Effectivement, pour le moment, nous dirons que la négociation n'est pas forcément ouverte. Entre aujourd'hui et le jour du vote du budget, sur un budget que nous avons fait en tenant compte de ce que l'on

nous a dit, avec peut-être effectivement une certaine forme d'agilité budgétaire (parce que l'on peut difficilement faire autrement), nous arrivons à intégrer ce que demande l'État et ce que nous pouvons faire, nous, en sachant que ce n'est pas satisfaisant, car il y a des missions de base que nous ne pouvons plus mener correctement. Mais la négociation va s'ouvrir.

La parole est à Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

Pour accompagner la réflexion sur le caractère agile de ce budget, qui est un exercice comptable, le travail s'est fait préalablement en tout cas sur deux sujets. Le troisième tient plus de la capacité tribunitienne de ce Département avec le travail que mène Patrice Joly, et notamment au travers des Nouvelles ruralités, qui est important, parce que dans les années à venir il faudra obtenir un rééquilibrage de la dépense publique en faveur des territoires ruraux.

Au niveau des deux sujets que je connais bien, ou en tout cas que je connais un peu, sur le très haut débit, l'anticipation a été faite lorsque nous avons bâti le plan de financement. Pour illustrer le caractère agile, il faut savoir que c'est la Nièvre qui a obtenu au niveau national que soit intégré un coefficient de ruralité dans l'attribution des aides de l'État. Ce qui veut dire en clair que l'État a apporté 3 millions d'euros de plus que ce qui était initialement prévu sur le Plan Très haut débit. Je vous rappelle que c'est la plus importante subvention publique distribuée au Département de ces vingt dernières années, 22 millions d'euros. Il en a été de même pour le Conseil régional de Bourgogne à l'époque. Sur ce même sujet, ce sont 3,5 millions d'euros supplémentaires qui sont attribués à ce plan. Donc, s'il y a bien un dossier sur lequel on ne peut pas se plaindre du taux de financement (on est au-delà des 80 %), c'est bien celui-là. Et dans les deux cas, c'est la Nièvre qui est allée expliquer et à Paris et à Dijon pourquoi il était important de « surfinancer » les territoires ruraux.

Le second dossier que je connais aussi un peu, c'est celui des maisons de retraite. Les 100 millions d'euros d'investissement ces cinq dernières années sur le territoire sont d'abord extrêmement importants, et il faut les rapporter à la part de la population nivernaise en Bourgogne, 13,5 %. Or, nous avons capté 25 % des aides publiques.

Sur deux dossiers qui sont majeurs, et qui représentent des sommes importantes, au-delà des éléments comptables, mais on aurait dû les retrouver dans notre débat d'orientations budgétaires si on ne les avait pas anticipés, ce sont plusieurs millions d'euros d'économies, de non-dépenses, que nous sommes allés chercher.

Nous avons donc le droit, effectivement, d'être agiles.

*M. Morel :*

Je vais me permettre de répondre. Nous ne vous avons pas critiqué ni sur le haut débit ni sur les maisons de retraite. Nous n'en avons pas parlé, de toute façon. Mon interrogation porte sur la charge qui va porter sur les EPCI. J'ai entendu que 5 EPCI avaient actuellement répondu. J'attire votre attention sur le fait que cette participation des EPCI va plomber totalement leur budget, et qu'ils sont obligés de faire des coupes drastiques sur un certain nombre d'autres investissements. Je trouve que vous faites un boulot formidable en ce qui concerne le haut débit et les maisons de retraite. Cela étant, il y a tout de même une réalité financière qu'il faut évoquer, et en particulier la charge qui va être mise sur les différents EPCI. Reste à savoir si tous pourront accepter de participer à ces 62 millions d'euros, pour lesquels nous ne « prenons » que 12 millions d'euros.

*M. le Président :*

Delphine Fleury a donné pouvoir à Daniel Bourgeois.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce débat préliminaire, nous allons passer à l'ordre du jour.

## **EXAMEN DES RAPPORTS**

### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 1.**

**Rapport de M. Bourgeois :**

*M. le Président :*

Je vais passer la parole à Daniel Bourgeois pour le débat d'orientations budgétaires.

*M. Bourgeois :*

Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Dans de nombreuses collectivités, le débat d'orientations budgétaires apparaît comme un exercice un peu formel, qui, d'ailleurs, ne provoque pas forcément un débat ni évoque toujours les orientations budgétaires.

Or, le débat d'orientations budgétaires est un moment précieux dans la vie de notre collectivité, où nous pouvons prendre un peu de hauteur sur la situation nationale et celle de notre Département. Moment précieux également, car il est dédié au débat, à la confrontation des idées et des opinions, et permet ainsi d'alimenter et de renforcer notre démocratie locale par la transparence financière. Moment précieux enfin, car le DOB est l'opportunité d'esquisser ensemble des



orientations pluriannuelles pour notre collectivité. C'est dans cette perspective que je vous invite à participer à ce débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018.

En préambule, permettez-moi de rappeler nos principaux enjeux budgétaires. Je ne reviendrai pas sur la situation macroéconomique qui a été développée dans le rapport dont vous avez été destinataires. Je voudrais plutôt insister sur la situation financière des collectivités locales. Après 4 ans de baisse des dotations de l'État, et pour les Départements, une augmentation continue des dépenses sociales non compensée par l'Etat, les collectivités ont plus que joué leur rôle dans la maîtrise des déficits publics. En 2014, 2015 et 2016, les dépenses locales ont baissé, tandis qu'en 2017 elles n'ont pas augmenté de plus de 1 %. Cette modération est à souligner, à l'heure où l'on critique trop souvent les collectivités, présumées dépensières. D'autant plus quand on sait le coût pour les collectivités des normes édictées par l'État : le Conseil national d'évaluation des normes a ainsi chiffré le coût pour les collectivités des textes de loi adoptés en 2016 à 6,9 Md€.

Pour maîtriser leurs dépenses, les collectivités ont dû améliorer leur performance, maîtriser leur masse salariale, qui se réduit en 2016, ou réduire leur niveau d'investissement, comme c'est le cas plus spécifiquement des Départements. Nous pouvons donc affirmer que les collectivités n'ont pas démerité, et ont joué le jeu de la maîtrise budgétaire.

C'est également le cas du Département de la Nièvre. Comme la plupart des Départements, la Nièvre a subi une véritable révolution budgétaire depuis 4 ans : le niveau de la dotation globale de fonctionnement 2018 sera ainsi inférieur de 18 M€ à celui de l'année 2013. Dans le même temps, le reste à charge social, c'est-à-dire la part des dépenses sociales qui n'est pas couverte par les recettes transférées par l'Etat, atteint annuellement 27 M€. Si l'on s'arrête seulement à ces deux chiffres, ils représentent 45 M€ de manque à gagner en 2018, soit près de 15 % de notre budget principal ! Pour autant, le Département a réussi à maintenir ses équilibres financiers. Ceci n'a été rendu possible que par des efforts importants de gestion et de maîtrise des dépenses : entre 2014 et 2017, nos dépenses de fonctionnement n'ont progressé que de 0,05 %, alors que les dépenses d'allocations individuelles de solidarité augmentaient de 7,8 %. Sur la période la plus récente, les dépenses de fonctionnement retraitées du transfert des transports n'évoluent que de 1 % entre 2016 et 2017, en raison principalement des dépenses sociales et des mesures réglementaires touchant la masse salariale, comme la revalorisation du point d'indice ou la mise en œuvre du PPCR.

À la lecture de ces chiffres, nous pourrions être tentés de nous attribuer un bon point pour notre maîtrise budgétaire. Ce n'est apparemment pas l'opinion de l'État. En effet, à l'occasion du vote en fin d'année 2017 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, l'Etat a mis en place un nouveau cadre financier extrêmement contraignant pour les collectivités. Ce nouveau cadre, qui pourrait à lui seul faire l'objet de notre débat d'orientations

budgétaires, est profondément injuste pour les collectivités. Injuste, car, sous le prétexte de contribuer à réduire le déficit public, l'État va demander aux collectivités qui ont joué le jeu de la maîtrise des dépenses et qui ne contribuent pas au déficit public, des efforts qu'il ne s'impose pas à lui-même. En 2017, seules les administrations d'État contribuent au déficit public, alors que les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale sont en excédent budgétaire, c'est-à-dire qu'ils se désendettent. Or, pour compenser le déficit budgétaire de l'État qui se montera en 2022 à 1,9 % du PIB, l'État demande désormais aux collectivités de dégager un excédent budgétaire de l'ordre de 0,8 % du PIB d'ici 2022. En d'autres termes, l'État demande aux collectivités des efforts financiers majeurs pour lui permettre de maintenir son déficit budgétaire. Cela est exprimé clairement dans la loi de programmation, lorsque l'État prévoit une réduction de la dette locale de 8,6 % du PIB en 2017 à 5,4 % en 2022, alors que dans le même temps la dette de l'État progressera et passera de 78,5 % du PIB à 81,3 % du PIB.

Afin de mettre en œuvre cette véritable lettre de cadrage, l'État a prévu de contractualiser avec les 340 collectivités les plus importantes, dont le Département de la Nièvre. Dans le cadre de ce contrat, les collectivités vont s'engager :

- À ne pas dépasser un plafond de dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % par an par rapport à 2017, et pouvant varier selon des critères complémentaires. Les Départements pourront sortir de ce périmètre les dépenses des AIS supérieures à + 2 % / an.
- À diminuer leurs besoins de financement de 2,6 Md€ / an au niveau national, c'est-à-dire se désendetter.
- En cas de dépassement du ratio de désendettement fixé à 10 ans pour les Départements, à présenter une trajectoire de redressement des comptes.

Ce nouveau cadre financier m'apparaît comme une remise en cause des principes fondateurs de la décentralisation, et notamment de l'autonomie financière laissée à l'assemblée délibérante contre l'intervention du Préfet, autonomie que cette assemblée avait en son temps contribué à faire progresser, sous la présidence d'un certain François Mitterrand.

Face à cette situation budgétaire qui nous est imposée, nous avons souhaité tracer des perspectives pluriannuelles mises à jour en intégrant ces contraintes nouvelles jusqu'à l'exercice 2021.

En recettes de fonctionnement, tout d'abord, nous anticipons une progression des recettes de l'ordre de 3 M€ / an. Cette progression est permise par l'arrêt de la baisse de la DGF, mais également par un meilleur dynamisme de la taxe sur le foncier bâti, des droits de mutation à titre onéreux et de la taxe sur les conventions d'assurance, qui seront sensibles à l'amélioration de la conjoncture économique et à la hausse de l'inflation.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la hausse devrait être limitée entre 2,5 M€ et 3 M€ / an. Cette modération est conforme à l'évolution des années précédentes. La baisse du chômage devrait permettre une baisse du RSA tandis que le Département entend poursuivre la maîtrise de ses autres postes de dépenses, dont la masse salariale. Toutefois, les politiques Autonomie et Enfance devraient encore progresser.

Concernant les dépenses d'investissement, nous présentons dans le rapport une nouvelle programmation pluriannuelle des investissements. Le niveau des investissements présenté ici est conforme au nouveau cadre financier qui nous impose désormais de nous désendetter. Notre capacité d'investissement est désormais de 27 M€, financée par 16 M€ de dette, 5 M€ d'épargne nette et 6 M€ de recettes d'investissement. La capacité de financement pourra éventuellement être supérieure si le Département perçoit des cofinancements sur ses projets.

Dans ce cadre, le Département souhaite dégager des financements pour 4 priorités : le Très haut débit, sur lequel nous prévoyons 6,5 M€ d'ici 2021 ; la politique de contractualisation avec les territoires, avec une enveloppe de 20,3 M€ sur 4 ans ; mais également deux chantiers structurants pour notre territoire : la Cité muséale de Château-Chinon, avec 9,2 M€ d'ici 2021 et la restructuration de la MADEP avec une dépense de 7,9 M€ d'ici 2021. Le tout en préservant notre niveau d'entretien de la voirie, en développant des projets nouveaux dans le cadre de notre stratégie de biodiversité et en réduisant notre niveau de dette de près de 3 M€.

Le budget 2018 qui sera présenté le 26 mars prochain s'inscrit donc dans ces orientations : faible dynamisme des recettes et maîtrise des dépenses, tout en engageant le Département dans les projets présentés dans la programmation pluriannuelle des investissements, et en entamant le désendettement de la collectivité. Mais, disait Pierre Mendès France, « gouverner, c'est choisir ». Aussi, la majorité proposera au budget 2018 d'affecter des moyens sur 7 priorités pour la Nièvre :

- Le Très haut débit, dont les travaux débutent cette année, et qui va révolutionner le quotidien des Nivernais tout en participant de notre attractivité.
- Faire face à l'urgence médicale sur le territoire qui nécessite la mobilisation de toutes les forces vives. Le département développera encore ses actions dans ce domaine cette année.
- La contractualisation avec les territoires, pour créer un nouveau lien avec nos partenaires ;
- La nouvelle stratégie de biodiversité, afin d'accroître notre action de sensibilisation et de protection dans ce domaine.
- Le développement des solidarités, afin de poursuivre et développer nos dispositifs de protection des personnes les plus vulnérables, y

compris en innovant avec « Territoire Zéro Chômeur de longue durée », et en expérimentant le revenu de base ;

- La poursuite de notre plan départemental de l'habitat ; qui contribue à la rénovation des logements sociaux et individuels et permet de lutter contre la précarité énergétique.

- Enfin, notre engagement envers la transition énergétique, dans le cadre du label « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention. Vous le voyez, cette année encore, nous allons avoir de nombreux et importants sujets budgétaires sur lesquels débattre.

Merci de votre écoute.

*M. le Président :*

Même si le débat a commencé un peu tout à l'heure, il y a peut-être maintenant d'autres interrogations et d'autres questions.

Je remercie Daniel Bourgeois, qui a réalisé un exposé très clair, et qui fait bien ressortir, et je l'en remercie, nos orientations, et vers quoi nous voulons aller, tout cela avec les moyens malheureusement contraints dont nous disposons.

Y a-t-il des interventions ?

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Sans revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, simplement balayons les priorités politiques, parce que c'est ce qui nous intéresse. Je pense que l'intervention de notre collègue Pascale de Mauraige était suffisamment claire sur le plan budgétaire sans que j'aie à revenir dessus, et je partage tout à fait son analyse.

Sur le haut débit, une fois de plus je ne peux que saluer le travail effectué en la matière. Je constate néanmoins, ce qui n'est pas toujours très clairement énoncé, que, dans ce domaine, l'État a largement soutenu le haut débit. Vous ne pouvez pas dire que systématiquement l'État est absent dans un certain nombre de domaines. Dans ce domaine-là, l'État a été largement présent.

Une remarque à nouveau sur les intercommunalités. Cinq intercommunalités actuellement ont adhéré. Cela veut dire que cinq intercommunalités sont d'accord pour partager ce que nous sommes engagés à prendre, parce que ce sont 56 millions, le reste étant les bornes, etc., qui feront sans doute l'objet d'un appel d'offres différent. Cela fait partie d'un appel d'offres, et donc c'est une position figée. Donc, maintenant, nous n'avons plus qu'à nous tourner vers nos partenaires en leur disant « il faut que vous y alliez » ! Mais j'attire néanmoins votre attention sur le fait que, pour un certain nombre d'intercommunalités, cela va considérablement plomber leur budget.

Sur l'urgence médicale, Monsieur le Président, vous êtes orfèvre en la matière. Nous aurons demain un débat à ce niveau-là. Simplement, j'ai souligné quelques points qui me paraissent intéressants. Nous sommes leaders par le nombre de maisons médicales dans ce département. C'est bien de construire des maisons médicales, mais les murs et les équipements ne suffisent pas ; il faut ensuite trouver des professionnels de santé pour les occuper. Un exemple tout à fait récent : la maison médicale de la rue Albert-Camus, qui est située sur mon canton, et qui, à la différence d'ailleurs des autres maisons médicales, va être prise en charge par la Mutualité française. Les médecins et les professionnels de santé vont être salariés de la Mutualité. Actuellement, la maison est construite, elle est prête à accueillir des professionnels de santé, et là aussi on éprouve une grande difficulté à occuper cette maison de santé. Le vrai problème n'est pas la construction de ces maisons, c'est de recruter des professionnels de santé, et en particulier des médecins.

J'ai été interpellé ce matin par l'article du *Journal du Centre* sur la situation des médecins à l'hôpital de Nevers. J'avais indiqué lors d'une récente Commission Permanente que 58 postes de l'hôpital de Nevers n'étaient pas pourvus, et que, pour pallier ce problème de postes, l'hôpital faisait appel à l'intérim, sachant que l'intérim, pour l'hôpital de Nevers, c'est 5 millions d'euros par an. Les professionnels de santé qui font ces remplacements touchent des rétributions qui, quelquefois, avoisinent 1 500 à 2 000 euros pour un week-end. Mais cela fera partie du débat que nous aurons demain. Je voulais souligner ce point. Il ne suffit pas de construire des maisons médicales ; encore faut-il les faire occuper.

Sur l'urgence médicale, nous devons aussi jeter un regard sur les réseaux. Vous comme moi, Monsieur le Président, nous sommes administrateurs du réseau RESEDIA. Le réseau RESEDIA concerne 3 500 patients souffrant d'obésité et de diabète. Actuellement, l'ARS a réduit la subvention accordée au réseau. Je souhaite qu'à ce niveau-là, nous puissions également prendre des positions de soutien.

La contractualisation avec les territoires, tout à fait d'accord, Monsieur le Président, mais je pense que nos collègues qui sont présidents d'intercommunalités voudraient savoir quelle est l'enveloppe que nous allons réserver dans notre budget aux différents territoires.

En ce qui concerne la biodiversité, peut-être un petit mot. Il serait intéressant, sur le Parc naturel régional du Morvan, dont la présidence était assurée jusqu'à votre élection par le sénateur Patrice Joly, et qui est maintenant présidée par un conseiller régional, de savoir quelles sont les orientations du Parc dans les années qui viennent. Il y a des projets ambitieux que le Président Joly avait alors présentés, à travers une tour dans le Morvan. Où en sont ces projets ? Je pense que l'assemblée doit être éclairée à ce niveau-là.

En ce qui concerne la garantie d'un engagement pour plus de solidarité sur le territoire, je me méfie toujours des effets d'annonce.

Sur le revenu de base, j'ai participé, avec mon collègue Jean-François Dubois et un certain nombre de nos collègues, à la réunion qui était animée par la vice-présidente du Conseil départemental de la Gironde, qui, au nom de 9 Départements – socialistes, mais cela ne me gêne pas, dans la mesure où il y a une proposition consensuelle entre les différents acteurs – mène une étude sur le sujet. Le ministre de l'Éducation a rappelé, lorsqu'il est intervenu sur *France 2* récemment que cette expérimentation pouvait être à l'ordre du jour du gouvernement, mais pour l'instant, à ma connaissance, il n'en a pas saisi le Parlement. Donc, c'est « *Wait and see* ». Travaillons dans l'intérêt de nos territoires, à condition que cela ne coûte pas une fortune en étude qui ne servira à rien, et en sachant que ces Départements sont différents les uns des autres. Expérimenter le revenu de base dans la Nièvre, compte tenu de notre taux de paupérisation et de la difficulté en particulier des quartiers de la Politique de la Ville, ce n'est pas la même problématique que dans la Gironde ou à Bordeaux.

En ce qui concerne la mutuelle que vous proposez, quelques réflexions. C'est un projet intéressant, qui réussit à Decize, mais pourquoi ne pas avoir fait préalablement une expérimentation auprès des personnels du Conseil départemental ? Je vous rappelle qu'il y a deux mutuelles pour le personnel départemental, et qu'à ma connaissance la collectivité n'abonde pas ces mutuelles.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait qu'une grande partie des personnels du Conseil départemental n'a actuellement pas de mutuelle. Il m'aurait semblé plus intéressant que l'on commence par une expérimentation au sein de notre institution.

Et puis, j'ai remarqué, comme tout le monde, et il y a eu une annonce dans la presse, que la MOS était la structure qui générerait cette future mutuelle. J'aurais aimé que nous ayons un cahier des charges, un appel d'offres, que l'on puisse quantifier la charge financière que cela représentera pour le Département.

Voilà ce que je voulais dire sur ces différentes propositions politiques, sachant qu'en ce qui concerne le plan départemental de l'habitat et la transition énergétique, je me plais à saluer le travail qui est effectué en la matière, en particulier par notre ami Jacques Legrain.

*M. le Président :*

Si vous le voulez bien, je vais vous répondre sur quelques questions, et je passerai la parole à certains ensuite.

Sur la mutuelle, quand l'envie d'avoir une mutuelle de groupe pour le Département est apparue, nous avons remarqué que 80 communes avaient un contrat de groupe avec la MOS, selon un cahier des charges spécifique. Or, renégocier avec une autre mutuelle posait des problèmes par rapport à l'engagement déjà de ces communes. Nous avons quand même pris le temps de vérifier si juridiquement ce que nous faisons était correct, mais cela aurait visiblement beaucoup perturbé les 80 communes de la Nièvre qui étaient déjà engagées dans

une mutuelle de groupe, si elles avaient été obligées de faire marche arrière ou d'avoir la leur et le Département la sienne. Donc, c'était simplement parce que nous avons pensé que c'était plus simple.

Le cahier des charges est défini. Nous voulons que certaines règles soient respectées, et en particulier que ce soit une vraie mutuelle, dans l'esprit mutualiste. Nous avons mis dans le règlement que la mutuelle devait pouvoir être jointe sans que l'on ait besoin de passer par une plateforme située au Mali ou au Sénégal ou en Algérie, bien que je n'ai rien contre ces pays, mais je préférerais que cela se passe avec des personnes compétentes. Qu'il y ait des permanences qui soient dans un certain nombre de chefs-lieux de canton ou de villes importantes du département, et la liste en sera faite. Que le tarif soit négocié sur une période de trois ans. Tout ce qui a été négocié avant l'a été avec une vraie analyse par des professionnels de santé, par des usagers, comme à la Ville de Decize, où nous avons travaillé pendant un an sur le sujet. Donc la contractualisation avec la MOS repose quand même sur un travail qui a été bien fait. Cela me paraissait compliqué de dire à quasiment un quart du département qu'alors qu'ils avaient contractualisé on leur proposait autre chose. C'est pour régler ce problème que nous avons décidé que nous passerions par la MOS. Le contrat sera de trois ans, et rien ne nous empêchera au bout de trois ans de renégocier pour la totalité de la Nièvre, de refaire un cahier des charges et de proposer une négociation. Mais là, cela aurait été un peu compliqué par rapport à ce qui s'était fait avant.

Sur la mutuelle, mais c'est à vérifier, il me semble que les agents du Département peuvent avoir une mutuelle qui a été négociée, et donc ils peuvent adhérer à une mutuelle négociée par le Département.

Sur le revenu de base, je le vis vraiment comme une expérimentation, et je compare cela à « Territoires Zéro Chômeur de longue durée ». Ce n'est d'ailleurs même pas sûr qu'il y ait une expérimentation dans la Nièvre sur le revenu de base. Pour que l'on avance sur le sujet, il faut effectivement qu'il y ait une loi d'expérimentation qui soit votée au niveau de nos députés, et après il faut que le fonds qui permet l'expérimentation soit lui aussi voté. Car je vous rappelle que sur « Territoire Zéro Chômeur », il y a un fonds d'expérimentation. Si la loi passe et que le fonds est accepté, il faut ensuite choisir un certain nombre de territoires pour faire l'expérimentation. C'est ainsi que je vis la question, ni plus ni moins. Et, philosophiquement, cela me semble, dans la situation actuelle, intéressant de rechercher d'autres pistes, puisque je pense que le RSA, manifestement, est au bout du rouleau : il est stigmatisant, il n'est pas pour tout le monde (quand on n'a pas plus de 25 ans, on ne l'a pas...). Il y a beaucoup de choses qui ne vont plus dans le RSA, et qui font qu'il faut sûrement réfléchir à autre chose.

Sur la contractualisation, peut-être que cela vous a échappé, mais le montant a été donné. La contractualisation, c'est 20,5 millions d'euros sur trois ans.

Sur les problèmes médicaux, je voudrais déjà saluer le gros travail qui a été fait par le *Journal du Centre*. Nous avons dit qu'il fallait faire du bruit sur la santé dans la Nièvre, et on trouve dans le journal un état des lieux très précis. Je pense que tous les Nivernais peuvent voir que, dans chaque domaine de la santé, nous sommes en difficulté. Je crois que cela a été très bien mis en évidence, et je voulais saluer le travail qui a été fait par le *Journal du Centre*. Je pense connaître le sujet, et je n'ai pas vu d'erreurs. Ce travail est très bien fait, et il est aussi pédagogique, puisqu'il pose des questions extrêmement simples à Mme la Ministre, et j'espère qu'elle va avoir lu les pages du *Journal du Centre* avant de venir à Nevers, et qu'elle pourra répondre à toutes les questions qui lui ont été posées par l'intermédiaire du journal.

Le « cancer » de l'intérim, car, pour moi, c'est un cancer, je me rebelle contre cela. Je ne sais pas si c'est l'avis de Daniel Rostein et de Philippe Nolot. C'est quelque chose que l'on ne connaissait pas il y a trente ans, qui s'est installé. Effectivement, ce sont des médecins qui profitent de la situation, pour négocier des tarifs indécents, et il faut y mettre fin. Il y a une manière d'y mettre fin, c'est qu'une loi soit prise qui n'autorise pas un médecin à faire plus de tant de quotas d'intérim ; c'est-à-dire qu'au bout d'un, deux ou trois ans, il faut lui imposer d'être dans un hôpital. Il y a trente ans, tous les médecins étaient chefs de service ou assistants ou travaillaient dans un service ; ils ne faisaient pas les routes pour faire de l'intérim, pour aller boucher des trous, qui existent, certes, mais, pour moi, c'est effectivement un scandale sanitaire.

Par rapport aux sept points qui ont été développés par Daniel Bourgeois, je voudrais rajouter deux choses qui me tiennent à cœur. Je pense qu'il faut poursuivre sur la politique d'attractivité. Nous avons commencé un travail. Il faut que ce soit aussi au cœur de ce que nous avons envie de faire. Je pense que le Conseil départemental peut participer de façon positive à l'attractivité du département. Vanessa Louis-Sidney a bien commencé, et je pense que nous devons prendre le relais.

La deuxième chose qui me tient à cœur, et qui me tient encore plus à cœur depuis lundi où j'ai rencontré le monde agricole et mardi la Chambre d'agriculture : je pense que nous sommes la collectivité qui doit absolument essayer de tout faire pour que les circuits courts se mettent en place. De la même façon que, sans avoir la compétence, nous faisons du bruit sur la santé, sur l'attractivité du département, je souhaite que l'on fasse du bruit aussi pour les circuits courts. Nous faisons 4 millions de repas dans nos cantines collectives dans la Nièvre. Il faut absolument que nous arrivions à aider la profession à construire des filières en amont, et il faut que nous essayions d'organiser sur le département la consommation de notre viande.

J'ai bien senti que c'était complètement fondamental d'expliquer aux Nivernais qu'il faut faire le choix des circuits courts, donc de la qualité. Nous consommons de moins en moins de viande, et il y a de plus en plus de propositions. Les contrats que la France est en train de passer avec le MERCOSUR vont encore aggraver la situation. Je



pense qu'ici il faut que nous arrivions à convaincre la population que le but est d'inciter à consommer une alimentation de qualité et d'aider notre agriculture, même si ce n'est pas cela qui les mettra forcément en très bonne situation. Mais je pense que nous avons toute notre place pour essayer de convaincre les Nivernais de manger les produits de notre agriculture. Jocelyne GUERIN travaille sur les collèges. Je pense qu'il faut que nous aidions, comme nous l'avons dit l'autre jour en Commission Permanente, et ensuite je pense qu'il faut aussi que nous propositions cette viande aux EHPAD, dans nos hôpitaux, dans les cantines de nos écoles primaires. Il faut tous que nous nous y mettions, parce que cela me paraît important. Nous n'avons pas la compétence, mais nous pouvons être facilitateurs, comme nous le sommes sur la santé.

Je passe la parole à Jocelyne Guérin.

*Mme Guérin :*

Merci, Monsieur le Président. En complément de cette enveloppe de plus de 20 millions d'euros sur les trois ans qui représente un engagement, et un soutien du Département au service des territoires, notre rôle est d'aller aider ces territoires, avec toute l'ingénierie que nous avons au niveau de notre institution, avec les services, avec la nouvelle organisation du Département, et un pôle au service des territoires. C'est notre rôle d'aider ces EPCI à écrire leurs projets, à continuer d'écrire leurs projets. Il s'agit de les aider à trouver tout ce qui fait levier au niveau des dispositifs qui existent aujourd'hui, et tous les projets que le Département soutient, soutiendra, qui sont ses priorités, on doit les retrouver sur les territoires. Je pense notamment, en politique d'attractivité, à ce qui tourne autour de l'habitat, de la transition énergétique. On sait que, derrière, c'est de l'activité pour tous nos artisans du bâtiment. On sait que, derrière, cela peut être des emplois. On sait que, derrière, cela peut donner l'envie à des jeunes de s'installer. C'est un exemple, mais il y a plein de dispositifs pour les aider. Le Département est chef de file. Nous avons dans la Nièvre de nombreux outils. Ils ne sont peut-être pas assez utilisés, et c'est à nous d'accompagner les territoires pour leur faire goûter cette envie. Je pense à Nièvre Aménagement, je pense aux chambres consulaires, je pense à la Maison de l'Emploi et de la Formation, je pense à la boutique de Gestion, je pense à Initiative Nièvre. Tous ces outils qui existent aujourd'hui doivent être au service des territoires, et il faut que nous nous emparions de tout cela pour aider à la conception de projets.

Nous venons de parler de l'agriculture dans la Nièvre. C'est notre première industrie pratiquement dans sept ou huit des territoires les plus ruraux. Là aussi, on doit aller chercher tout ce qui fait levier. C'est de la diversification, ce sont de nouvelles installations... Et en termes de politique d'attractivité, c'est énorme.

Autour de la revitalisation de nos centres-bourgs, des enveloppes existent (Région, Pays, fonds européens...), et dans la Nièvre nos

centres-bourgs peuvent y prétendre, et notre rôle sera de les accompagner.

Je pense donc qu'au-delà de l'enveloppe des 20 millions d'euros, qui est importante, car selon les territoires, cela va faire entre 300 000 et 500 000 euros par an, nous devons les aider à aller chercher des fonds. Il y a des appels à projets aussi au niveau Massif central. On passe parfois à côté, et il faut vraiment que nous aidions à penser ces projets qui vont faire rayonner ces territoires, et rayonner la Nièvre.

*M. le Président :*

La parole est à Patrice Joly.

*M. Joly :*

Monsieur le Président, chers collègues. Un point concernant les aspects strictement budgétaires.

On évoquait tout à l'heure la mémoire de François Mitterrand. Certains considéraient peut-être que l'on était très loin de cette période de 1982, et c'est vrai ; pour autant, à l'époque, des garde-fous avaient été mis en place, et ils ont fonctionné. La règle d'or, celle de l'obligation d'équilibre, a été fixée de manière à ce que les collectivités votent chaque année un budget en équilibre, non seulement formel, mais en équilibre réel, à partir d'estimations fiables, et un équilibre qui permette de rembourser la dette. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de dérapage. C'est une dette qui permet de ne financer que de l'investissement, ce qui n'est pas du tout le cas de l'État. Aujourd'hui, les collectivités ne s'endettent plus de manière nette. En 2017, il y a eu un excédent, au contraire, et on a donc une diminution de l'endettement des collectivités. Cela me paraît important.

Pour rester sur le seul aspect budgétaire, je suis un peu surpris parfois que ceux qui ont une inspiration politique libérale n'aillent pas au bout du raisonnement. Aujourd'hui, il y a effectivement une dette du Département qui est de l'ordre de 210 millions d'euros. Savez-vous combien il y a en face ? C'est-à-dire en patrimoine, financé par ces dettes, et qui va être légué aux générations futures ? 1,4 milliard. La balance est claire. Même s'il y a un certain nombre d'évaluations qui restent peut-être à affiner, et que l'ancienneté des inscriptions comptables mériterait de toiletter, l'honnêteté me doit de le dire, l'écart est tel qu'aujourd'hui nous léguons un patrimoine aux générations futures de ce département. J'y ajoute un élément : lorsque l'on gère une collectivité publique, on ne gère pas un patrimoine privé. Est-il normal que les Nivernais d'aujourd'hui financent une partie des équipements et des services utilisés par les Nivernais de dans 10, 15 ou 20 ans ? Non, on est dans une autre logique. Cela veut dire qu'il n'est pas anormal qu'une collectivité publique soit endettée, puisqu'elle finance sur le long terme des équipements qui seront, en définitive, payés progressivement par tous les utilisateurs des équipements ou des services. Je rappelle donc les chiffres : 210 millions et 1,4 milliard d'euros. Il faudrait que cela soit définitivement

réglé entre nous. Ce qu'il faut, bien sûr, chaque année, c'est être capable de rembourser l'annuité de la dette. Jusqu'à maintenant, le Conseil départemental n'a jamais été défaillant, et je n'ai pas le sentiment, malgré les contraintes budgétaires de 2018, que nous soyons à l'aube d'une défaillance.

Deuxième élément, et qui paraît important : dès lors que nous avons des contraintes budgétaires, il faut que nous soyons encore plus innovants, plus créatifs pour répondre aux besoins des Nivernais. Quand nos moyens sont contraints, comment être le plus utile possible aux Nivernais sans que cela ait d'impact fort sur les finances départementales ? Ce que nous avons fait collectivement au cours des 10 dernières années en déployant une ingénierie pour des projets, comme le rappelait Jocelyne Guérin à l'instant, sur les aspects les plus techniques, qui permet à la fois de rendre des services et de développer, derrière, de l'économie, est salué, en particulier par les entreprises du bâtiment, et la fédération régionale du bâtiment. Cela leur permet de disposer de marchés grâce à la capacité technique offerte aux territoires.

La mutuelle, c'est un service rendu, c'est un gain financier. C'est une couverture sociale aux Nivernais qui n'a pas de conséquences financières pour le Conseil départemental. À travers une action comme celle-ci, nous pouvons être beaucoup plus utiles que nous ne pourrions l'être par des interventions budgétaires.

L'innovation, notre capacité à penser nos territoires et la France de demain : « Territoire Zéro Chômeur » a été évoquée. Le revenu de base est un autre sujet. Nous avons aussi la capacité à penser également la société de demain et la France du 21<sup>e</sup> siècle.

Je voudrais peut-être continuer, pour répondre à Philippe Morel, sur la biodiversité et l'activité du Parc naturel régional du Morvan. Pour ce que j'en sais encore, le Parc du Morvan, bien sûr, sur la partie nivernaise qui le concerne, mais pas seulement, est complètement engagé, et c'est une des fonctions premières des Parcs que d'être attentifs aux enjeux de la biodiversité, qu'elle soit extraordinaire ou ordinaire. Et c'est un vrai sujet. Et la difficulté que nous avons collectivement à porter ce genre de sujets, c'est que les enjeux ne sont pas nécessairement à très court terme, ni même à court terme, et parfois pas à moyen terme, mais ils sont à long terme, mais croyez bien que c'est un enjeu. Les études faites chaque année, et une récente, au niveau de la Bourgogne, et qui a traité du département de la Nièvre, ont démontré la disparition importante d'espèces, qu'elles soient végétales ou animales sur ce département, même si parfois ici et là on a la chance – ou pas d'ailleurs – de retrouver des espèces animales qui avaient disparu depuis un siècle, et qu'il faudra traiter en son temps, mais aujourd'hui le problème n'est pas d'une telle acuité qu'il mérite que l'on soit inquiet.

Le Parc, bien évidemment, travaille dans le cadre d'un certain nombre de dispositifs, de classement de zones à très grand intérêt sur le plan biologique. Vis-à-vis de nos populations, on se rappelle que, par

exemple, dans le Morvan, les prés de fond étaient les derniers prés, en quelque sorte, ceux dans lesquels il n'y avait pas éventuellement d'enjeux importants, ou en tout cas dont la valeur hygronomique n'était pas reconnue comme telle. Or, quarante ans après, on se dit que ce sont les terres les plus formidables qu'il soit. Vous imaginez la révolution intellectuelle à faire. Cela vaut pour tous ; cela vaut pour moi. Il m'a fallu quand même essayer de comprendre, raisonner, pour mesurer les enjeux. Et on demande à la population de faire cette révolution sans être baignée en permanence dans le sujet, ce qui permet petit à petit de mesurer les conséquences. Il y a un certain nombre de classements – Natura 2000, évidemment –, de programmes, comme LIFE, pour mettre en œuvre les opérations et les actions visant à préserver ces zones, dans lesquels le Parc du Morvan est engagé. Parfois elles ne sont pas très bien comprises. Comme le dit le slogan des Parcs, « une autre vie s'y invente ». Dès lors que l'on est en anticipation, nécessairement on est dans l'incompréhension, un peu comme les artistes les meilleurs qui ne sont pas toujours connus par leurs contemporains.

Sur la tour du Haut-Folin, le Parc dans une stratégie de valorisation du Morvan en tant que montagne a imaginé la mise en place d'un lieu d'observation qui permette d'avoir une vision à 360 ° depuis le Haut-Folin sur l'ensemble de la Bourgogne, voire au-delà puisque l'on voit du Haut-Folin le Mont Blanc. Nous avons commencé à travailler sur des études, sans envisager les éléments d'exploitation. Lors d'une manifestation où nous étions venus à Bruxelles chercher un trophée sur le tourisme durable, nous avons rencontré une entreprise allemande qui aurait pu mettre en place cette installation avec des préoccupations à la fois ludiques et esthétiques et témoignant avec une certaine force de ce que représente le Morvan et en donnant une forme de modernité à ce territoire. Nous avons travaillé pendant deux ans et demi. L'entreprise s'est développée, et elle a eu plusieurs projets en même temps, et puis au début de l'automne dernier elle a décidé de renoncer, pour des deux raisons principales : la première, l'aléa qui peut exister en termes de fréquentation, car l'estimation est de 160 000 à 300 000 visiteurs. Or, pour la rentabilité de l'opération, il fallait 200 000. Il en manquait donc peut-être 40 000 euros, même si à 300 000 euros l'affaire était très intéressante pour l'entreprise. Mais elle n'a pas pris le risque, car elle avait d'autres projets où la part de risque était moindre. Le deuxième élément était qu'elle a préféré rester sur des pays dans lesquels elle avait la maîtrise de l'ensemble des aspects juridiques, fiscaux, financiers, de l'opération. Ce projet avec cet opérateur allemand est aujourd'hui abandonné, mais le projet lui-même n'est pas abandonné, puisque dans quelques jours ou semaines, la Région organise une rencontre avec l'ensemble des collectivités et communautés de communes concernées pour voir comment on reprend la main, et comment s'appuyer sur l'ensemble des travaux réalisés sur la fréquentation touristique, sur les éléments juridiques et sur les montages qui avaient été établis. Sur ce projet, en termes de partenariat, nous étions sur 1,2 million ; partagé entre les différentes collectivités (Région, communautés de communes, Département) et

sur un investissement de près de 6 millions par le privé. La part de la participation publique était relativement réduite. Voilà où nous en sommes sur ce projet, qui est abandonné avec un partenaire, mais qui n'est pas abandonné en lui-même.

*M. le Président :* La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :* Je voulais réagir par rapport à ce qui a été dit par notre collègue, qui considérait que les 210 millions de dettes ne sont finalement pas grand-chose par rapport au capital que nous avons, en termes sans doute d'immobilier, d'investissements et du capital du Département.

Je voudrais d'abord dire que cette somme de 1,4 milliard d'euros, je ne sais pas d'où elle sort ; et quand elle a été évaluée...

*M. Joly :* Ce sont les comptes de gestion, de 2016, établis par le comptable public de l'État.

*Mme Boirin :* Très bien. Je voulais simplement dire que la capacité de remboursement s'analyse par rapport à des revenus, et non par rapport à un capital ; qu'à l'heure actuelle, la durée du remboursement est supérieure à 10 ans, et cela depuis 2015. J'entends bien le raisonnement, et visiblement notre collègue l'a appliqué à sa gestion, puisqu'il n'a cessé d'endetter le Département et de façon relativement importante depuis 2015, et cette dette ne diminue pas. Il applique strictement ce qu'il vient d'indiquer.

Simplement, ce que je veux vous dire, c'est que, si on raisonne en termes de capital et non en termes de revenus, cela veut dire que l'on envisage, pour emprunter et pour rembourser une dette, de se séparer d'une partie du capital pour pouvoir rembourser. Et si le Département a fait des investissements pour les générations futures, le Département a aussi beaucoup endetté les générations futures, et je ne suis pas sûre que les générations qui nous suivent apprécieront à sa juste valeur l'emprunt et les emprunts qui ont été faits par notre Département et par la France en général. Donc, quand on dit investissements, on dit aussi emprunts. Et les générations futures sont très endettées.

*M. le Président :* La parole est à Daniel Barbier.

*M. Barbier :* Je voudrais simplement rappeler à Mme Boirin qu'il est dommage qu'elle passe sous silence le différentiel que le Département doit supporter depuis de nombreuses années au titre des allocations individuelles de solidarité. C'est de l'ordre de 27 millions d'euros chaque année, et je crois que nous ne pouvons pas passer sous silence cette donnée, parce que, si nous n'avions pas supporté depuis fort

longtemps ce manque à gagner, la situation financière du Département s'en trouverait complètement modifiée.

*M. le Président :*

L'estimation aujourd'hui du Circuit de Magny-Cours et de ses installations, c'est 400 millions d'euros. On peut les rapporter aux 210 millions d'endettement. Même si on le vendait à moitié prix de ce qu'il est estimé, cela représente exactement ce que l'on doit, et je ne suis pas sûr que cela pèse sur les générations futures, parce que l'on pourrait très bien imaginer que le Département soit, pour une raison ou pour une autre, dans l'obligation de solder sa dette, mais aujourd'hui, le Circuit de Magny-Cours représente à lui tout seul, d'après ce qu'en disent les experts, quasiment le double de notre endettement.

Je voulais revenir sur un point soulevé tout à l'heure, à savoir la MADEF. Tout à l'heure, Daniel Barbier parlait des non-compensations. En 2017, par rapport à 2016, sur la seule politique Enfance, nous avons dépensé 1,5 million de plus, qui n'a, bien sûr, pas été pris en charge par l'État. Il y a notamment la problématique des mineurs non accompagnés, qui a lourdement pesé sur les finances du Département, et qui n'a pas été compensée par l'État alors que c'est une politique dont l'État devrait être responsable. On risque d'avoir une courbe un peu logarithmique, et d'avoir, sur cette problématique de la politique Enfance, des dépenses qui s'accroissent. On espère qu'entre temps, et l'Association des Départements de France y travaille, il y aura une prise en compte par l'État de ces politiques.

Sur l'enfance, manifestement, la situation se dégrade. On vit dans une société qui se déstructure, qui se désocialise, et nos travailleurs sociaux sont de plus en plus confrontés à des enfants qu'il faut placer, pour lesquels il faut chercher des hébergements, et c'est une problématique très complexe, et qui devient de plus en plus importante.

La MADEF fait partie intégrante de cette politique. La MADEF est un équipement qu'il faut revoir. J'en fais une priorité, car je n'accepte pas qu'à la fois des enfants et des personnels qui y travaillent soient dans une telle situation, car je pense que la situation n'est pas normale. Nous devons d'abord rechercher où nous allons installer la MADEF. *A priori*, il semble compliqué qu'elle reste à l'endroit où elle est, mais il faut que l'on se pose toutes les questions. Il faut aussi que l'on se pose la question de son dimensionnement, du nombre de places. Les services y travaillent. L'année 2018 va être consacrée au travail fait par nos équipes pour dimensionner la future MADEF, et à la recherche de l'implantation idéale, en lien avec les transports existants. Puis, j'espère que, sur les trois ans qui vont suivre, nous allons pouvoir entamer le chantier et reconstruire un équipement dont nous pourrions être fiers. Nous nous donnons quatre ans pour étudier ce qu'il nous faut, où nous le mettrons. Nous allons réfléchir aussi à ce sujet, en lien avec la mairie de Garchizy, le lieu actuel. Puis s'engagera le travail de construction.

La parole est à Philippe Morel.

*M. Morel :*

Plusieurs remarques. Je vois que l'ombre du grand homme François Mitterrand s'est invitée dans notre débat. C'est vrai que François Mitterrand est à l'origine, avec Gaston Defferre également, des lois sur la décentralisation. Mais on ne peut pas toujours faire référence à ceux qui peuplent nos cimetières, parce que la France de 1982 n'est pas la France d'aujourd'hui. Les régions ont changé, il y a eu la création des EPCI, et donc il faut tenir compte de la réalité du territoire. Que de façon affective, nous fassions référence à notre grand homme nivernais, je veux bien, mais ce n'est pas lui qui va guider finalement notre fonctionnement dans les années qui viennent.

Deuxième remarque, en ce qui concerne le milliard, capital du Département, je souhaiterais avoir tout de même la composition de ce capital. Sur Magny-Cours, j'aimerais avoir un peu plus d'informations. Quel est l'état de ce patrimoine ? Quels sont les travaux à mener ? La MADEF entre dans le patrimoine pour une valeur de X, mais on ne compte sans doute pas les travaux qui sont à faire ou le réaménagement ailleurs.

Et puis, j'aimerais avoir également ce que l'on appelle les engagements hors bilan, c'est-à-dire par exemple les garanties d'emprunt, qui constituent toute même un engagement potentiel en cas de difficultés économiques.

Je voulais faire ces quelques réflexions pour éclairer un peu notre débat.

*M. le Président :*

Je vous propose que nous constatons que le DOB vous a été présenté et qu'il y a eu débat. Personne ne s'oppose ? Nous avons bien eu un débat sur le DOB, et je pense que ce débat a été intéressant.

**Adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 2.**

**Rapport de M. Mulot :**

*M. le Président :*

La parole est à Michel Mulot pour la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

*M. Mulot :*

Il s'agit du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les éléments présentés se réfèrent aux données du bilan social 2016, qui concerne 1 253 agents affectés sur des postes permanents dans les services de la collectivité.

Sans revenir sur le détail des éléments présentés au sein du rapport, deux points méritent d'être soulignés.

Tout d'abord les rémunérations :

Il est souvent question d'écart volontaire en la matière, intéressant le secteur privé, qui ne saurait concerner la fonction publique dans la mesure où chacun et chacune dispose d'un grade rattaché à une échelle indiciaire et à une logique de primes qui ne peuvent être individualisées au-delà de la reconnaissance des missions matérialisées dans une fiche de poste.

Pour autant, et c'est la vérité, un léger écart de rémunération (1 447 euros par an) existe dans notre collectivité, au détriment du personnel féminin.

Ce phénomène doit son explication dans le travail à temps partiel (94 % de femmes) et dans le versement des heures supplémentaires, qui n'intéresse pratiquement que les personnels affectés sur les routes (93 % du total réparti) essentiellement masculins.

#### L'absentéisme

Alors que le personnel féminin représente 58 % des effectifs de la collectivité, il se trouve surreprésenté dans les situations de maladie de longue durée (77 %) ou de maladie professionnelle, et dans une moindre mesure, dans les cas de maladie ordinaire (61 %) et de longue maladie (60 %).

Une explication essentielle à ce phénomène est à rechercher dans les difficultés de santé des personnels de collègues, affectés notamment aux tâches d'entretien des locaux, essentiellement féminins, qui se trouvent confrontés à des tâches physiques, répétitives, ce qui doit nous inciter à renforcer les actions de prévention.

Il convient par ailleurs de relever un certain nombre d'initiatives prises par la collectivité pour atténuer voire supprimer les risques d'approches différenciées de la situation des agents en fonction du sexe.

C'est le développement du télétravail qui peut permettre la limitation des situations des temps partiels, et donc les conséquences sur la rémunération.

C'est également la neutralité des postes mis à la vacance dans le cadre des offres d'emploi.

Enfin, sur le plan externe, c'est également d'autres initiatives qui sont valorisables. La collaboration avec les partenaires institutionnels ou



associatifs dans des initiatives prises concernant la lutte contre les violences faites aux femmes. C'est aussi l'information, la sensibilisation *via* le centre de planification et d'éducation familiale.

*M. le Président :*

Il existe une problématique de salaire, mais due à deux éléments. Plus de femmes que d'hommes sont à temps partiel. Par ailleurs, des primes sont attribuées essentiellement aux personnels des routes, à cause des horaires.

Mais, hormis ces éléments, à travail égal et conditions de travail égales, dans notre collectivité, une femme est aussi bien rémunérée qu'un homme.

Y a-t-il des remarques ?

Je sou mets le rapport aux voix.

Personne n'est contre ni s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Je vous propose que nous levions la séance jusqu'à 14 heures.

*(Suspendue à 12 heures 30, la séance reprend à 14 heures 19)*

## **RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX ANNE 2016**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 3.**

**Rapport de M. Mulot :**

*M. le Président :*

Nous allons reprendre notre session avec le rapport n°3, qui est le rapport d'activité des services départementaux pour l'année 2016. Michel Mulot va nous le présenter.

*(Présentation d'un diaporama)*

*M. Mulot :*

La présentation que je vais réaliser se fera par axes, sur la base du plan d'action 2016-2021 de la collectivité. Vous pourrez constater une mise en relief de quelques actions, dont certaines trouvent écho dans les propositions que nous avons vues ce matin du DOB 2018.

Les cinq axes sont :

- Construire l'avenir économique de la Nièvre, créateur d'emploi.
- Construire l'avenir et le bien-être des Nivernais.
- Innover et expérimenter pour plus de solidarité.
- Construire une vision partagée de la qualité de vie.
- Une institution qui se veut exemplaire.

Les actions 2016 trouvent un prolongement en 2018, et elles sont évoquées à la fin du diaporama.

#### Axe 1 - Construire l'avenir économique de la Nièvre, créateur d'emploi

*Equiweek by Nièvre*, qui est une vitrine pour la filière équine nivernaise, s'est tenu du 26 août au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Le concours régional AQPS a eu lieu à Decize. Pour information, en 2018, il aura lieu le 8 juin, et non pas fin août, mais toujours à Decize. Le *Trait Com'Est* a connu 3 500 visiteurs, et la vente de yearlings s'est tenue à la Ferme du Marault.

#### Axe 2 - Construire l'avenir et le bien-être des Nivernais

De nouvelles pratiques numériques pédagogiques sont mises en œuvre dans trois établissements préfigurateurs. Cela concerne les collèges de La Machine, de Varennes-Vauzelles et de Clamecy. 500 tablettes ont été attribuées à des élèves de 5<sup>ème</sup>, et des infrastructures Wifi ont été déployées dans les locaux. Une mise en place de la plateforme de ressources numériques « Marguerite » est portée par la Bibliothèque. C'est un outil partagé de diffusion de contenus culturels dématérialisés. Cela concerne le cinéma, la presse, l'auto-formation, la musique. Des outils de médiation culturelle numérique (liseuses, tablettes, consoles) sont diffusés dans les bibliothèques du réseau et à la disposition des usagers.

#### Axe 3 - Innover et expérimenter pour plus de solidarité

Elaboration du diagnostic partenarial pour une nouvelle stratégie pour la biodiversité nivernaise. État des lieux et entretiens avec les partenaires. Partage des constats en comité technique. Engagement dans l'expérimentation de « Territoire Zéro Chômeur de longue durée » à Prémery. Accompagnement dans l'ingénierie avec le comité local de l'emploi. Recherche d'un mode de calcul pour le financement des postes de l'Entreprise à But d'Emploi avant le dépôt de la candidature.

#### Axe 4 - Construire une vision partagée de la qualité de vie

Préparation du transfert de la compétence Transports à la Région Bourgogne Franche-Comté au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec une attention particulière pour que les usagers, scolaires comme voyageurs, ne soient pas impactés. Accord entre les deux collectivités sur les modalités financières des personnels impactés par le transfert.

Développement des dispositifs du plan départemental de l'habitat.

Création de la plateforme Nièvre Renov. Expérimentation du dispositif Fonds d'avance sur subventions pour lever les freins à la réalisation de travaux d'économies d'énergie pour les propriétaires occupants modestes.

#### Axe 5 - Une institution qui se veut exemplaire

Relogement des services sociaux sur Nevers. Transfert du centre d'action médico-sociale Émile Combes dans les anciens locaux du CMPP au site Chaméane. Redéploiement des services de la MDPH et du service gérontologie handicap sur le site Émile Combes. Préparation de la dématérialisation de la chaîne comptable de la facture au paiement. Formation des personnels des cellules comptables. Adaptation des outils numériques. Intégration du portail Chorus dans le logiciel Grand Angle.

On retrouve la poursuite ou l'aboutissement de certaines actions de 2016 dans les priorités politiques de ce DOB 2018, à savoir :

- La nouvelle stratégie de la biodiversité sera présentée à l'assemblée dans le courant de l'année 2018.
- L'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de longue durée » se poursuit à Prémery.
- Les mesures du plan départemental de l'habitat continuent d'être mises en œuvre.

*M. le Président :*

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? S'il n'y en a pas, nous allons acter que le rapport a été présenté. Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ?

**Il est pris acte des éléments du rapport.**

### **COOPERATION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE ET POLE EMPLOI**

**Rapport de M. le Président :**

#### **Numéro 4.**

**Rapport de M. Bazin :**

*M. le Président :*

Nous passons au rapport sur la coopération entre le Département de la Nièvre et Pôle Emploi. La parole est à Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

Il s'agit d'un rapport classique, qui revient tous les trois ans. Nous sommes en effet en convention triennale avec Pôle Emploi sur le suivi et la prescription pour les contrats uniques d'insertion. C'est

classiquement un travail de partenariat entre les services de Pôle Emploi et les équipes du Département. Je ne vois pas de points particuliers à soulever. Les contrats uniques d'insertion jusqu'à ce jour étaient libres d'accès ; ils le sont moins aujourd'hui. Il faut probablement que nous ayons un peu de temps pour identifier le nouveau dispositif, qui, en termes financiers, est moins favorable pour les employeurs, et le lien qui va en être fait par rapport au texte à venir sur la formation professionnelle, qui changera le cadre global de l'accompagnement. L'idée du gouvernement étant de mettre l'accent sur la formation, considérant que c'est la meilleure façon de réussir les parcours d'insertion et de faire reculer le chômage.

*M. le Président :* Je crois que cela nous a permis d'avoir un peu plus de contrats aidés pour nos bénéficiaires du RSA.

*M. Bazin :* L'enveloppe départementale gérée au niveau régional a été plus favorable cette année, nous avons effectivement un peu plus de contrats disponibles, mais ce n'est pas lié à cette convention avec Pôle Emploi ; c'est d'une autre nature.

*M. le Président :* La parole est à M. Morel.

*M. Morel :* Trois observations sur ce rapport.

D'abord, un certain nombre de nos concitoyens qui se rendent à Pôle Emploi sont désorientés par le fait que l'accompagnement humain est de moins en moins présent. Quand on se rend à Pôle Emploi, on a des bornes informatiques. Certes, il y a des hôtesses qui accompagnent les demandeurs d'emploi. Cependant, nos concitoyens sont souvent désorientés ou rencontrent des difficultés avec les bornes qui sont mises à leur disposition.

Deuxième interrogation. Quel est le rôle actuellement de la Maison de l'Emploi ?

Troisième interrogation. Je vois qu'en termes de résultats, 638 Nivernais demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cet accompagnement, mais que seulement 40 % sont sortis de l'accompagnement avec un emploi, et seulement 20 % avec un CDI. Cela veut dire que, sur 638 Nivernais demandeurs d'emploi qui ont bénéficié de cet accompagnement, seulement 120 ont bénéficié d'un CDI. On peut se demander si la performance est suffisante, et surtout quels sont les moyens que nous pouvons mettre en œuvre avec Pôle Emploi pour que la performance soit meilleure, et que nos concitoyens puissent avoir un retour à l'emploi significatif.

*M. Bazin :* Je partage ce que vous indiquez, c'est-à-dire que les politiques de l'emploi aujourd'hui sont effectivement dépassées. C'est d'ailleurs

pour cela que le dispositif « Zéro Chômeur de longue durée » est intéressant. C'est d'ailleurs pour cela que le revenu de base nous interpelle aussi. En clair, aujourd'hui, si les vieilles formules du type « on a tout essayé contre le chômage », ou « on n'a pas tout essayé contre le chômage », ont été employées, on s'interroge assez peu sur le « comment ». On peut constater, et je pense que cela vaut pour l'ensemble des politiques publiques de l'État aujourd'hui, que tout ce qui tombe verticalement sur les territoires ou sur les villes est disqualifié d'entrée. C'est pour cela que je ne place pas beaucoup d'espoirs dans la réforme de la formation professionnelle qui va arriver. C'est à nouveau un système d'ordonnances qui va régir le sort réservé à la SNCF et probablement à nos voies ferrées dans le département. C'est, pour moi, le constat de l'impuissance totale de l'État. On ne peut pas aujourd'hui dire que l'on sait régler d'en haut les problèmes alors que nous constatons tous que, sur le terrain, les résultats ne sont pas atteints. Je crois donc beaucoup à des outils expérimentaux, à un prototypage de ce que l'on peut faire, en commençant par prendre en considération le besoin des populations.

Sur la Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation, la mission initiale était de travailler à l'identification des nouveaux métiers et d'essayer de favoriser l'adéquation entre les offres et les demandes d'emploi. C'est un travail de titan et extrêmement délicat. Jocelyne Guérin pourra compléter sur ce point.

Sur les chiffres qui sont donnés en termes d'accompagnement des bénéficiaires du CUI estampillés « Conseil départemental », 40 %, ce n'est, à mon sens, déjà pas si mal. Je pense que des départements sont dans des chiffres beaucoup plus bas. Sur les sorties de chantiers d'insertion au Parc du Morvan, on était sur 50 % de sorties, ce qui n'est pas inintéressant. Là encore, il y a un travail considérable d'innovation sociale et d'accompagnement à mettre en œuvre au titre de l'insertion, que ce soit pour les bénéficiaires du RSA ou pour les autres. Il est difficile pour une institution comme la nôtre d'être presque seule au front sur ces sujets. Nous n'avons finalement pas su, dans le pays – c'est un point de vue – déclencher la mobilisation générale sur ces sujets. Il est grand temps de s'y mettre. J'espère que les expérimentations seront utiles pour faire avancer ces sujets. Or, c'est difficile pour les équipes en place. Cela ne se décrète pas. Cela nécessite vraiment une implication de l'ensemble des acteurs du territoire, pas simplement les collectivités, même si les communes et les communautés de communes sont des partenaires très utiles pour ces sujets. Mais cela ressort de plus en plus de l'acte citoyen. Je le dis beaucoup sur l'autre domaine que je suis, les personnes âgées ou les personnes handicapées : je pense que l'on est dans une société où l'on n'y arrivera plus si on reste seul et si on n'intéresse pas nos concitoyens à ces sujets. C'est un chantier qui est immense ; il faut le dire simplement, mais clairement.

*Mme Guérin :*

Pour compléter les propos de Fabien Bazin, en premier lieu, sur la Maison de l'Emploi et de la Formation, il faut aussi qu'elle se refonde,

je pense. On voit quand même avancer l'idée, ces dernières semaines, qu'il y aura une différence entre les territoires : l'État va reconnaître les Maisons de l'Emploi et de la Formation là où il y a justement un dispositif qui se met au service des territoires, qui inventent aussi, qui essaient des dispositifs plus innovants, qui vont se mettre au service des territoires. La Maison de l'Emploi de la Nièvre va faire partie de celles qui vont être conservées et être accompagnées. C'est plutôt une bonne nouvelle. Nous espérons que la Région va abonder dans ce sens-là aussi. Ce n'était pas gagné, mais nous avons fait un travail, avec la Vice-Présidente en charge de ce dispositif. Je pense que, pour la Nièvre, nous sommes bien partis pour garder cet outil. Maintenant, à nous de l'adapter par rapport aux besoins des territoires. Il va bien falloir aussi qu'il y ait de vrais partenariats pour que ce dispositif apporte des réponses par rapport à ce décalage entre l'offre et la demande. Il va falloir mettre en lumière les dispositifs qui ne sont pas toujours connus pour ce qu'ils apportent. Nous donnerons un nouveau nom à cette Maison de l'Emploi, qui soit plus évocateur. Et nous allons essayer de signer des partenariats sur les territoires pour vraiment que cet outil soit à la portée de tout le monde, et apporte des résultats, comme il sait le faire, là où il y a de vrais partenariats.

L'État va accompagner ces Maisons de l'Emploi là où elles sont efficaces, et dans la Nièvre, nous l'avons prouvé, en particulier par le projet qui est porté. Cela va dans le bon sens. C'est une réponse positive, et je ne vois pas pourquoi la Région n'irait pas dans le même sens. Si l'on conjugue tout cela, je pense que cet outil sera en ordre de fonctionnement, et d'efficacité pour la Nièvre.

*M. le Président :*

Par le biais du guichet unique des clauses sociales, la Maison de l'Emploi a permis un peu plus de 50 000 heures de clauses sociales introduites dans les marchés publics. Nous avons signé avec le SIEEEN, Nièvre Habitat, notamment.

Le Conseil départemental connaît une difficulté, puisqu'il nous faudrait quasiment deux fois plus de travailleurs sociaux pour réussir à prendre en charge correctement le suivi de nos personnes au RSA. Il faut que vous sachiez que certains bénéficiaires ne sont pas vus une fois par an par nos travailleurs sociaux. Certains, qui bénéficient de l'accompagnement global, sont suivis en même temps par Pôle Emploi et par un travailleur social. Nous avons de bons résultats sur cette catégorie. Mais nous avons aussi tout le problème des autres.

Dans le travail que nous menons, nous ne parlons pas assez d'employabilité, et je pense que le travail sera mieux fait quand on fera du travail sur les personnes qui sont employables. Aujourd'hui, nous avons un peu de mal à déterminer qui est employable et qui ne l'est pas. Ce n'est pas forcément utile de chercher à les mettre dans l'emploi lorsqu'ils sont dans une situation où c'est difficile. Cela me fait dire que, si les résultats ne vous semblent pas très bons, il faut voir que le nombre de personnes que l'on arrive à remettre dans l'emploi est relativement satisfaisant quand on essaie de se comparer à des

personnes qui font le même métier que nous. C'est vrai que cela pourrait paraître assez faible, notamment en termes de CDI, mais je crois que, quand on le compare avec d'autres endroits où l'on fait le même métier, ce n'est pas mal. À mon avis, on gagnerait beaucoup à nous aider à avoir plus de travailleurs sociaux, pour faire plus d'accompagnement. On est dans un manque d'accompagnement. On serait aussi aidés si on acceptait l'idée de dire qu'il y a des personnes qui ne sont pas employables. Je rappelle que zéro chômage, cela n'existe pas. De tout temps, il y a toujours eu 3 ou 4 % de personnes qui ne peuvent pas travailler, au sens où l'on entend le travail. Et elles sont toujours accompagnées, et on n'a pas forcément trié ces catégories de populations, entre les personnes qui sont employables et les personnes qui ne le sont pas.

*M. Morel :*

Je partage assez votre analyse et celle qu'a faite Fabien Bazin. Je retiens tout de même deux choses. C'est vrai que nous avons un manque cruel de travailleurs sociaux, et de travailleurs sociaux formés. On retrouvera le même problème dans le cadre de la prévention spécialisée. Ceci m'amène à dire que nous aurons dans le cadre budgétaire, dans les mois ou les années qui viennent, à faire des choix en ce qui concerne nos financements.

Pour en revenir au début de mon propos, à Pôle Emploi, la responsabilité est celle de l'Etat, et aider ces femmes et ces hommes qui sont en détresse n'implique pas seulement une démarche administrative qui est toujours nécessaire. Cela ne se résume pas à une démarche de mise à disposition de machines, mais cela demande un accompagnement humain.

Je pense que les actions menées par le Département, avec les résultats que nous venons d'énoncer, en ce qui concerne l'accompagnement correspondent bien à cette démarche humaine. Après tout, ce que nous faisons ici, c'est pour nos concitoyens, qui sont des hommes et des femmes avec souvent d'énormes difficultés. C'est une vision humaniste des choses que nous devons avoir.

*M. le Président :*

Je crois que l'on est un peu obsédé par l'insertion par le travail. Il y a d'autres manières de faire de l'insertion : par la santé, par le logement...

Par d'autres manières, on peut faire de l'insertion, et cela, nous avons du mal à le développer, parce qu'effectivement, nous avons du mal à avoir les effectifs qui pourraient permettre de faire ce travail.

*M. Bazin :*

Le sujet, me semble-t-il, n'est pas d'empiler des fonctions ; ce n'est pas le fait d'avoir plus de travailleurs sociaux ou plus d'équipes. Le sujet de l'alourdissement de la dépense publique n'est pas quelque chose qui est neutre. On voit bien que cela ne règle pas tout. Dans des périodes où l'argent coulait à flots, les difficultés étaient les mêmes, et

elles ont été absolument mal résolues. On n'en est jamais venu à bout. Là, on sent bien qu'il faut questionner le système en lui-même, et on est à un moment de réinterrogation de nos droits sociaux dans ce pays. Comment réinvente-t-on une protection sociale qui soit efficace, et qui ne soit plus uniquement dépendante d'une institution, quelle qu'elle soit ? Quand on parle d'institution, je parle de Pôle Emploi, et de service public de l'emploi, dont on voit bien qu'il ne fonctionne plus, et qu'il est en panne. En revanche, on n'intègre jamais dans ceux qui interviennent dans les statistiques et les comptes la contribution des élus locaux. Or, cela marche très bien dans les territoires ruraux. Combien parmi nous tous autour de cette table avons-nous reçu de personnes qui avaient une difficulté avec la Caisse d'Allocations Familiales, d'accès à un logement, d'accès à une formation, de financement d'une formation, d'un emploi, etc. ? On est totalement intégrés dans ce système-là, mais nous n'y sommes pas identifiés. Cela prouve bien que ceux qui interviennent dans le domaine spécifique de l'insertion sont beaucoup plus nombreux que ceux que l'on recense.

Malgré tout, on voit bien que le système n'est pas satisfaisant. Il y a donc un moment où il faut réinterroger l'intégralité du système, et le moderniser, l'adapter à notre société, qui n'est plus celle d'il y a vingt ans. On ne peut pas continuer à se servir de recettes d'il y a vingt ans.

*M. le Président :*

Y a-t-il des observations ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **PARTENARIAT DES MISSIONS LOCALES**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 5.**

**Rapport de M. Bazin :**

*M. le Président :*

Nous allons passer au rapport sur le partenariat des missions locales. Il faut que l'on permette à nos missions locales de vivre en attendant que nous votions le budget.

*M. Bazin :*

Le Conseil départemental accompagne les missions locales, à la fois au titre du Fonds départemental d'aide aux jeunes et à l'accompagnement socioprofessionnel. Une réflexion est initiée par l'État autour de tous ceux que l'on n'identifie pas, et qui passent « entre les trous de la raquette », et dont on nous dit qu'ils sont plus de



2 000 sur le département. L'État souhaite qu'une action spécifique soit engagée en direction de ces publics. Pourquoi pas ? Je ne suis cependant pas tout à fait d'accord avec l'idée du Préfet de la Nièvre de ne faire qu'une seule mission locale au sein du département, prenant exemple sur les modèles lillois et parisiens. Je ne suis pas certain que nous ressemblions beaucoup à ces deux métropoles.

Sur les trois missions locales, celle du Nivernais Morvan a deux compétences que n'ont pas les deux autres missions locales : celle de l'accompagnement à la recherche de logement, et celle de la mobilité. Le reflux de l'ensemble des partenaires, que ce soit l'État, la Région ou le Département sur ces deux axes importants de l'accompagnement des jeunes a été quelque chose de difficile à dépasser financièrement. On y est arrivé en venant chercher des crédits un peu exceptionnels, mais penser aujourd'hui l'accès à l'emploi sans imaginer qu'il dépende pour beaucoup des outils de mobilité qui sont mis à disposition et de la capacité à se loger est, me semble-t-il, une erreur, et j'espère que l'on aura, dans la discussion qui va s'engager cette année, la possibilité, au moins pour les deux missions locales rurales, de réintégrer ces outils d'aide à la mobilité et au logement dans les missions de la mission locale Bourgogne nivernaise notamment.

*M. le Président :*

Y a-t-il des interventions sur le sujet ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **SOUTIEN AUX ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 6.**

**Rapport de Mme Louis-Sidney :**

*M. le Président :*

Nous allons passer au rapport n° 6 sur le soutien aux organismes de développement touristique, et je passe la parole à Vanessa Louis-Sidney.

*Mme Louis-Sidney :*

Ce rapport vise à vous proposer d'approuver le principe de versement d'acomptes aux deux structures qui sont en charge de la promotion touristique de la Nièvre à savoir l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre, que j'ai l'honneur de présider, ainsi que le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais.

L'acompte pour l'ADT correspond à 25 % de l'enveloppe de 934 000 euros qui était celle de 2017, soit 233 500 euros.

En ce qui concerne le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais, cela représente la somme de 48 000 euros, pour un budget global prévu de 120 000 euros.

*M. le Président :*

Le sujet est abordé classiquement à cette période de l'année, pour permettre à nos structures associées de pouvoir continuer de vivre.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE  
RAPPORT 2017**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 7.**

**Rapport de Mme Delaporte :**

*M. le Président :*

Nous passons au rapport sur la situation en matière de développement durable du Conseil départemental de la Nièvre. Blandine Delaporte nous le présente.

*Mme Delaporte :*

Monsieur le Président, mes chers collègues, chaque année, au moment de la session de présentation du DOB, nous avons également ce rapport sur la situation du Département de la Nièvre en matière de développement durable.

La loi du 12 juillet 2010 fait obligation aux collectivités locales de plus de 20 000 habitants de présenter chaque année à leur organe délibérant un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport établit un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Je rappelle que le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ce qui engage les politiques publiques à poursuivre 5 finalités :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

En 2015, la COP 21 avait conduit à un certain nombre d'avancées. La ratification des accords a eu lieu en 2016, et l'organisation de la COP 23 à Bonn en 2017 a permis de traduire opérationnellement les ambitions politiques de cette COP 21. On a eu en décembre 2017 le sommet *One Planet* à Paris.

Revenons-en à la Nièvre, et à la méthode d'élaboration du rapport.

Toutes les directions du Conseil départemental ont rempli une grille d'analyse de leurs politiques publiques, en lien avec les cinq finalités du développement durable, et elles y ont inscrit leurs réalisations en 2017 et leurs projets en 2018. Nathalie Pinault a quitté la collectivité, et ce sont Florence Maures et Geoffrey Darmencier qui ont travaillé sur l'élaboration de ce rapport, et je tiens à les en remercier.

#### En matière de lutte contre le changement climatique :

En 2017, le département a été lauréat d'un appel à projets de l'État pour les « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Cette labellisation permet d'obtenir des financements de l'État notamment, de bonifier nos certificats d'énergie relatifs à des travaux de rénovation, comme le remplacement des menuiseries dans les collèges ou la rénovation énergétique de la Ferme du Marault.

Le Conseil départemental a par ailleurs été lauréat d'un appel à projets de l'État au titre du programme alimentaire territorial, ce qui a permis d'obtenir des financements, pour un diagnostic territorial et un certain nombre de projets avec nos partenaires.

Au titre de la labellisation TEPCV, nous avons le projet WATTWAY à Magny-Cours, ainsi que celui portant sur les ombrières photovoltaïques en lien avec le SIEEEN.

#### Concernant la protection de la biodiversité, des espèces et des ressources naturelles :

Nous avons engagé avec nos partenaires l'élaboration d'une stratégie départementale sur la biodiversité. J'aurai l'occasion de vous en reparler tout à l'heure.

#### S'agissant de l'épanouissement des êtres humains :

Dans le fonctionnement des services, de nouvelles modalités de travail sont à l'œuvre :

- Utilisation de la visioconférence pour les réunions, ce qui évite un certain nombre de déplacements, et donc de fatigue, et limite le risque d'accident.

- Montée en puissance du télétravail, qui concerne 58 agents dans la collectivité. Chaque semaine, on estime à 3 280 le nombre de kilomètres économisés en déplacements.
- Des groupes Projets sont engagés sur la question de la sensibilisation au handicap et celle de l'accueil des stagiaires.

En matière de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et entre générations :

- Le projet EURDITE, en lien avec Nièvre Numérique, sur les bibliothèques numériques, car nous partons du principe que la culture est aussi un moyen d'émancipation.
- L'Opération « Territoire Zéro Chômeur de longue durée » sur le secteur de Prémery, pour laquelle le Département finance une partie des emplois créés dans cette Entreprise à But d'Emploi (EBE). Ces salariés sont accompagnés par le site d'action médico-sociale de La Charité-sur-Loire.

Sur les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :

- Le programme alimentaire territorial (PAT) vise à impulser des projets pour approvisionner la restauration collective. Il ambitionne, après les collèges, d'approvisionner les EHPAD, les hôpitaux, et toute la restauration hors domicile. Ce projet se veut structurant pour les filières agricoles et alimentaires. Il vise à permettre à tous d'accéder à des produits de qualité, de lutter contre le gaspillage alimentaire. Dans les collèges, l'opération a été menée durant une année scolaire, et a produit des résultats très satisfaisants. Par ailleurs, dans les collèges, nous voulons non seulement travailler sur le gaspillage alimentaire, mais aussi sur toutes sortes de gaspillages et notamment celui des fluides. Nous allons travailler aussi à cela dans les semaines et les mois qui viennent.

Pour conclure ce rapport, j'indiquerais que l'année 2017 s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été mené en 2016 et dans la volonté du Département de se montrer exemplaire en matière de transition écologique et de développement durable. Les efforts seront donc poursuivis en 2018. Néanmoins, on peut quand même regretter l'arrêt de l'expérimentation nationale « Citoyens et territoires en transition », qui a été stoppée net. Notre participation, avec la méthode SPIRAL, s'est arrêtée faute de volonté au niveau de la politique nationale de poursuivre cette expérimentation.

*M. le Président :*

Y a-t-il des interventions ? Monsieur MOREL.

*M. Morel :*

Combien l'ensemble de ces actions nous coûte-t-il ?

*Mme Delaporte :*

Cela dépend des budgets. Le but est de réaliser des économies. Nous allons mener l'enquête pour vous répondre, Monsieur Morel.

*M. le Président :* Je vais demander que l'on essaie de nous réaliser un bilan financier au niveau de ce rapport.

*M. Morel :* Ma question n'est pas innocente. On a l'impression que c'est un peu un millefeuille, qui recoupe un certain nombre d'autres actions. Il faudrait que l'on ait, à ce niveau, une lisibilité, mais je trouve l'ensemble de ces actions extrêmement intéressantes.

*Mme Delaporte :* Nous pourrions avoir, en termes de développement durable, quelque chose de beaucoup plus lisible, de plus cohérent. Pour le moment, ce sont des actions qui sont menées dans chaque service. Ils font des efforts qui sont remarquables. Nous souhaiterions quelque chose qui soit mieux organisé, et avec des correspondants Développement durable dans chaque service, qui pourraient faire remonter et impulser la politique de développement durable du Département, notamment dans les services.

*M. le Président :* Nous n'avons pas de comptabilité analytique qui nous permette de rendre compte de cette politique.

Nous allons prendre acte que ce rapport nous a été présenté. Personne ne s'y oppose ni ne vote contre ?

**Il est pris acte du contenu du rapport.**

## **NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 8.**

**Rapport de Mme Delaporte :**

*M. le Président :* Blandine Delaporte va nous parler de la stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre et du nouveau schéma départemental sur les espaces naturels sensibles.

*Mme Delaporte :* Depuis le début des années 1990, le Conseil départemental de la Nièvre a la charge des espaces naturels sensibles. Cette compétence des Départements a été réaffirmée en 2015 par la ministre de l'Environnement de l'époque. Il était temps néanmoins de réinterroger cette politique départementale. Il a fallu 18 mois de travail, de réflexion partenariale, avec le soutien d'Acer Campestre, le bureau

d'études qui nous a accompagnés, d'une quarantaine de partenaires (les collectivités, les EPCI, les Pays, l'État, les associations naturalistes, les chambres consulaires, les fédérations de chasse et de pêche...) pour arriver à une stratégie départementale Biodiversité. Une stratégie qui tient compte non seulement de la biodiversité sur les espaces naturels sensibles, mais d'une biodiversité plus ordinaire, qui est rarement protégée, ou en tout cas rarement valorisée, et assez mal connue.

Un diagnostic a été réalisé par Acer Campestre en prenant appui sur le travail des partenaires, mais aussi en compilant les données que nous avons sur l'ensemble du département, avec une enquête auprès des habitants et des élus du département. Un travail en ateliers a été mené, où un certain nombre d'enjeux ont été soulevés. La réflexion des partenaires a nourri ensuite la mise en place d'axes d'amélioration.

La démarche s'articule autour de 6 axes stratégiques, déclinés sur 10 ans, et financés par la taxe d'aménagement, qui est une taxe dédiée à l'environnement. Nous en avons capitalisé une bonne part depuis quelques années, pour donner à notre politique Biodiversité les moyens de ses ambitions.

#### AXE 1 : Créer un réseau d'acteurs au service de la biodiversité – innovation et soutien aux acteurs locaux

Pour porter la stratégie, il s'agit de s'appuyer sur l'ingénierie territoriale existante au sein du Département (service Patrimoine Naturel, Environnement et Transition Ecologique, coordonnateurs de territoire, agents de développement) et sur les structures partenaires. À travers des conventions d'objectifs, 78 000 euros par an seront nécessaires pour mettre en œuvre cet axe soit 780 000 euros sur 10 ans. C'est une dépense de fonctionnement. Par ailleurs, les salaires des agents départementaux dédiés à la mise en œuvre de la politique ENS sont intégralement payés par le fruit de la taxe.

#### AXE 2 : Susciter l'envie de préserver la biodiversité dans la population nivernaise

Les actions consisteront en la sensibilisation des élus des collectivités (communes et intercommunalités), des agents techniques et des collégiens. Des appels à projets sur la sensibilisation seront élaborés à hauteur de 25 000 euros par an, soit 250 000 euros sur 10 ans. C'est une dépense de fonctionnement. On peut aussi penser que, sur cet axe, un partenaire comme l'État, notamment *via* l'ARS, pourrait nous accompagner sur la lutte contre des espèces invasives (ambrosie, notamment), pour que les services des communes sachent mettre en place des techniques pour lutter contre ces espèces invasives.

#### AXE 3 : Développer le réseau des espaces naturels

Il est ici question d'entretenir le réseau existant des 17 sites naturels sensibles en bon état d'accueil du public et de développer 2 ou 3 sites *via* une maîtrise d'ouvrage locale. Le coût moyen envisagé est de 370 000 euros par an, soit un total estimé de 3 700 000 euros sur 10 ans. C'est aux 2/3 une dépense d'investissement.

AXE 4 : Mieux intégrer la biodiversité dans le processus d'aménagement du territoire

L'ingénierie départementale « biodiversité », accompagnée des partenaires associatifs, accompagnera les intercommunalités pour la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'aménagement de leurs territoires (réalisation d'atlas de la biodiversité intégrant les documents d'urbanisme par exemple). Le coût moyen annuel est estimé à 80 800 euros, soit un total de 808 000 euros sur 10 ans. C'est une dépense d'investissement.

AXE 5 : Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les activités structurantes de l'espace rural

Cet axe consistera en une collaboration innovante avec les mondes agricole et sylvicole pour impulser et valoriser les pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité : préservation des réseaux de mares et de haies sur une exploitation, éco-certification de la gestion forestière. 15 000 euros, sont proposés chaque année soit 150 000 euros au total. C'est une dépense d'investissement.

AXE 6 : Faire de la biodiversité un marqueur de l'offre touristique

La biodiversité nivernaise, ses paysages contribuent à l'identité de ce territoire rural et à son attractivité touristique. C'est l'un des piliers de la démarche « Je suis la Nièvre ». Il est proposé de réaliser des vidéos promotionnelles autour de ces paysages naturels préservés. Une somme de 25 000 euros par an est proposée pour développer les actions de cet axe soit un total de 250 000 euros. C'est une dépense de fonctionnement.

Il vous est proposé de valider l'engagement du Département dans une stratégie départementale et partenariale (associant l'État, avec l'ARS...) sur la biodiversité à 10 ans, constituant en partie le nouveau schéma départemental sur les espaces naturels sensibles. Dans le cadre de cette démarche, nous pourrions aller chercher des financements Etat, Europe, Agence de l'Eau quand c'est nécessaire.

*M. le Président :*

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Comment s'insère le Parc Régional du Morvan dans cette stratégie départementale et partenariale concernant la biodiversité ? Et que nous apporte-t-il, en réalité ?

*Mme Delaporte :*

D'abord, j'ai oublié de le citer parmi les partenaires, mais le Parc, comme la Réserve naturelle de Loire, a été un partenaire essentiel du travail d'élaboration de la stratégie. Ils ont toujours été présents. Je dois souligner qu'il y avait entre 40 et 50 partenaires dans ce groupe de travail, et ils ont tous été très présents régulièrement. Je me réjouis de cette implication des partenaires dans ce travail.

Pour en revenir au Parc, évidemment il développe sa propre politique. Néanmoins, partenaire de cette stratégie Biodiversité, le Parc s'inscrit et souscrit aux axes ici présentés, et il a la volonté aussi de faire partie des réseaux, de travailler à la gouvernance de ce groupe de travail.

En se mettant autour de la table, on finit par partager le même langage, et c'est une bonne chose pour la biodiversité et les politiques que nous voulons mener que de pouvoir nous rencontrer régulièrement pour travailler sur cette politique Biodiversité. Nous avons aussi fait le choix de maintenir ce réseau et de le continuer au-delà du travail d'élaboration de la stratégie Biodiversité.

Le Parc, évidemment, ainsi que la Réserve naturelle du Val de Loire s'inscrivent dans cette politique Biodiversité.

*M. le Président :*

Y a-t-il d'autres questions ? Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **FIXATION DE L'OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES (OED)**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 9.**

**Rapport de M. Bazin :**

*M. le Président :*

Nous passons au rapport sur la fixation de l'objectif d'évolution des dépenses, avec Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

L'an dernier nous avons visé un objectif d'évolution des dépenses négatif à - 1 %. Cette année, nous vous proposons de rester à l'équilibre, puisqu'il est fixé à 0 %.

Pour rappel et pour mémoire, l'année dernière, ces - 1 % de cible avaient été extrêmement encadrés, puisqu'évidemment n'étaient pas concernés les établissements qui avaient passé un contrat d'objectifs et de moyens avec le Département. De cette manière, nous faisons du sur-mesure, « de la dentelle ». Cela demande beaucoup de travail aux équipes techniques, qui font un excellent travail sur ces sujets. Cela nous permet, même si nous avons des objectifs négatifs ou en stagnation, d'accompagner réellement les établissements sur le département de la Nièvre, quitte d'ailleurs à envisager des mutualisations, voire même des fusions, pour permettre à de petits établissements de s'en sortir, dans un contexte qui est toujours très tendu.



*M. le Président :* Ce vote est très formel. Nous le faisons tous les ans.  
Aucune intervention sur le sujet ?  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER  
DU BANLAY - NOUVEAU PROTOCOLE DE  
PREFIGURATION**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 10.**

**Rapport de M. Balleret :**

*M. le Président :* La parole est à Jean-Louis Balleret, pour le projet de renouvellement urbain du quartier du Banlay. Il faut faire un nouveau protocole de préfiguration. En l'absence de Jacques Legrain, c'est donc Jean-Louis Balleret qui va nous parler de ce point.

*M. Balleret :* Monsieur le Président, chers collègues, je le fais avec plaisir puisque c'est notre canton, à Maryse Augendre et à moi-même que le Banlay.

Les raisons de la signature d'un nouveau protocole, c'est la mise en place au départ d'une opération de renouvellement urbain, qui a été retenue par le Conseil d'administration de l'ANRU en décembre 2014. L'opération est portée par l'Agglomération de Nevers, dans le cadre du contrat de ville et du programme local de l'habitat.

Il s'agit de requalifier ce quartier en adaptant l'offre de logements aux nouveaux besoins, car il s'agit d'un quartier vieillissant, et en réinvestissant l'espace public pour améliorer le cadre de vie.

Notre assemblée départementale, le 27 juin 2016, a donné son autorisation pour que le protocole de préfiguration du projet soit signé par notre Président. Il définit les objectifs, la gouvernance, les modalités de financement.

Nous avons souhaité être partie prenante de ce protocole de préfiguration sans engagement financier de notre part, je le dis tout de

suite, mais pour faire partie de ceux qui vont réfléchir et donner les orientations du renouvellement urbain de ce quartier.

Pourquoi revenir devant vous aujourd'hui ? Parce que l'ANRU a proposé aux signataires, dont nous faisons partie, trois modifications :

- La date du lancement du projet de préfiguration, car toutes les subventions n'avaient pas été obtenues, et la date indiquée était trop proche.
- La durée du protocole, car elle était trop courte. Au lieu de 14 mois, il est proposé 30 mois.
- L'autorisation anticipée de démarrage pour certaines opérations non financées par l'ANRU.

Nous avons des logements sociaux de Nièvre Habitat sur ce quartier. Et nous avons une route départementale qui traverse et découpe ce quartier. Elle va être à revoir. C'était l'ancienne déviation de Nevers. Par ailleurs, nous avons dans ce quartier des services de proximité, le collège Adam-Billaud, la Maison de la Prévention et de la Promotion de la Santé, et la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Nous y avons aussi un site d'action médicosociale.

Véritablement, c'est un quartier sur lequel nous sommes vraiment engagés, et il est important pour nous que la gouvernance soit opérationnelle, ouverte et participative, et qu'elle nous permette de participer à cette co-construction d'une politique publique avec les habitants, et que la collectivité soit dans la structure d'animation.

Voilà la raison pour laquelle nous sommes rentrés dans le dispositif en juin 2016, et que nous avons maintenant à accepter les modifications qui sont apportées au protocole initial de 2016.

*M. le Président :*

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Monsieur le Président, pas d'observations sur la délibération qui nous est présentée. Par contre, on ne peut regretter que cette ANRU, à l'image de l'ANRU de la Grande Pâturage, n'ait pas bénéficié de financement national, puisque ce sont uniquement des financements régionaux. C'est un peu une ANRU au rabais. Tout cela parce que les dossiers n'ont pas été déposés dans les délais voulus. Ce sont les habitants qui paieront l'addition.

*M. le Président :*

Je ne voudrais pas que le Département la paie aussi, l'addition, puisque le Département n'est pas responsable de cet état de fait.

*M. Herteloup :* C'est en effet tout à fait regrettable. Lorsque l'on connaît aujourd'hui l'importance de la vie sociale et des problèmes urbains, il est tout à fait regrettable que, pour une question de retard des dossiers, on ne puisse pas rechercher de financements nationaux. Après, on a beau jeu d'aller hurler après l'État si les financements ne sont pas toujours à la hauteur de ce que l'on attend si on n'est pas capable d'aller au moins les demander en temps voulu.

*M. le Président :* Jean-Louis Balleret l'a dit, il n'y a pas d'engagement financier du Département. Ce serait d'ailleurs aujourd'hui bien difficile d'en prendre.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE  
TRANSPORTS ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
ET LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE –  
AVENANT N°1**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 11.**

**Rapport de M. Herteloup :**

*M. le Président :* La parole est à Alain Herteloup pour nous parler de la convention de transfert de la compétence Transports entre le Département et la Région. Il s'agit du premier avenant.

*M. Herteloup :* Cet avenant signe la conclusion certainement de la convention Transports. L'article de la loi NOTRe prévoit que les modalités de l'évaluation financière des charges et des recettes devant être transférées du budget départemental au budget régional au titre du transfert de la compétence des transports sont définies dans le cadre d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées, que l'on appelle la CLECRT, à laquelle ont participé plusieurs d'entre nous ici à plusieurs reprises.

La CLECRT du 7 décembre 2015 a défini pour le Département de la Nièvre les modalités de calcul des transferts financiers, à savoir :

- Référence du compte administratif 2016 pour les charges et recettes de fonctionnement des transports scolaires et interurbains, ainsi que pour les dépenses de personnel.

- Moyenne 2010-2016 pour les charges et recettes d'investissement.
- Montant 2015 pour l'évaluation des charges indirectes.

Suite à la CLECRT du 7 décembre 2015, les deux derniers points ont été figés en montant, tandis que le premier point devait faire l'objet d'un calcul définitif sur la base du compte administratif 2016 qui n'était pas encore connu à la date de la CLECRT. Il est donc nécessaire d'arrêter définitivement les montants financiers liés à la compétence Transports afin de permettre la publication de l'arrêté préfectoral fixant le montant de l'attribution de compensation que devra verser chaque année le Département à la Région.

Enfin, il est également précisé les modalités financières spécifiques pour l'année 2017, puisque le transfert a été progressif durant cette année : transfert du transport interurbain au 1<sup>er</sup> janvier 2017, du transport scolaire au 1<sup>er</sup> septembre et des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre.

Le rapport présente le tableau, en fonctionnement et en investissement, des différentes participations.

Il vous est proposé de signer l'avenant à la convention de transfert de la compétence Transport telle qu'annexée au présent rapport fixant le montant de l'attribution de compensation versée à la Région à partir de l'exercice 2018 à 4 479 392,70 euros pour l'année 2017, et de fixer le montant perçu par le Département au titre de l'attribution de compensation à 2 557 747,88 euros.

*M. le Président :*

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Puisqu'il y a un avenant, je suppose qu'il y a une modification par rapport à ce qui avait été décidé en lien avec les 4 participants à ce transfert de compétence, Daniel Barbier, Daniel Rostein, Alain Herteloup et moi-même. Quelles sont les différences par rapport à ce qui avait été décidé primitivement ?

À quel moment la compensation au profit du Département va-t-elle être versée au Département ?

*Quid* du transfert de la gare routière, pour laquelle nous attendons désespérément une réponse de la Région ?

*M. le Président :*

Sur le troisième point, je vais répondre. J'espère qu'à la prochaine session, nous passerons la vente de la gare routière à la Région, puisque nous sommes à peu près d'accord sur le prix (500 000 euros). Je pense que nous pourrions passer cette question, de façon à ce qu'elle soit tranchée définitivement à la prochaine session.

Sur les deux premières questions, je passe la parole à Alain Herteloup.

*M. Herteloup :* Les techniciens pourront exposer, je pense, l'ordre de grandeur sur les chiffres.

*Monsieur Le Président demande à Monsieur François KARINTHI, Directeur Général des Services, de bien vouloir apporter quelques précisions.*

*M. Karinthi :* À la CLECRT, il était prévu que nous devions verser 6,2 millions annuellement à la Région sur la base des chiffres du CA 2015. Avec les chiffres du CA 2016, ce n'est plus que de 4,48 millions.

Sur l'année 2017, il était prévu qu'ils nous reversent 1,8 million, et en fait nous toucherons 2,7 millions.

C'est positif pour ces deux aspects, du fait du CA 2016 qui était favorable en raison des nouveaux marchés de transports scolaires qui avaient été signés en septembre 2015, qui n'avaient été pris en compte que dans le cadre de 3 mois dans le calcul de la CLECRT et en année pleine dans le calcul définitif. C'est ce qui explique principalement la différence de chiffres.

*M. le Président :* Nous avons déjà touché les sommes en grande partie. Il ne reste plus qu'un solde qui devrait arriver très vite, suite à notre délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **ADAPTATION DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DANS LES UTIR**

**Rapport de M. le Président :**

### **Numéro 12.**

**Rapport de M. Herteloup :**

*M. le Président :* La parole est à Alain Herteloup, pour nous parler de l'adaptation de l'organisation territoriale dans les UTIR.

*M. Herteloup :* Les Unités Territoriales des Infrastructures Routières étaient organisées depuis 2007, suite au transfert d'une partie des agents de la Direction Départementale de l'Équipement, sur des subdivisions de l'époque et sur l'organisation administrative du département de l'époque. Le découpage est identique à celui des territoires des Pays,

sur le découpage macro, et sur 8 secteurs routiers pour le local. Chaque secteur routier s'appuyant sur des centres d'exploitation de la route permettant de disposer d'un maillage des équipes au plus proche du terrain et assurant une présence de proximité, élément important en termes de réactivité.

Depuis 2017, force est de constater que le paysage institutionnel de notre département a considérablement évolué. Il serait à ce titre plus simple de pointer ce qu'il reste de cette époque plutôt que d'égrainer ce qui a changé.

En tout état de cause, on ne peut que factuellement constater que l'organisation territoriale de nos UTIR ne correspond aujourd'hui à aucune organisation institutionnelle. C'est-à-dire que le découpage d'aujourd'hui n'a plus de sens par rapport à la façon dont nous sommes implantés sur le territoire. Et la façon dont nous sommes implantés sur le territoire n'a plus beaucoup de sens par rapport au découpage du territoire. Elle n'est basée ni sur celle des cantons ni sur celle des communautés de communes, ni sur celle des Pays ni sur celle des arrondissements. Elle était bien entendu illisible pour les non avertis. Même pour les avertis, parfois, ce n'était pas toujours évident.

Il était donc temps de s'interroger sur la pertinence d'un nouveau découpage, ayant vocation à rendre plus lisible notre organisation, sans pour autant remettre en cause la proximité et la réactivité.

Un groupe de travail a donc été constitué pour réfléchir à cette question. Il s'est fondé sur un diagnostic tout à la fois technique et territorial de l'organisation de la Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités en recensant par communautés de communes plusieurs éléments :

- le linéaire de Routes Départementales,
- le nombre d'Ouvrages d'Art,
- le nombre d'actes de gestion du domaine public.
- ainsi que différentes tâches non routières que nous avons progressivement demandé à nos équipes de prendre en charge au titre de l'optimisation et de la mutualisation de nos missions, à savoir des interventions sur des collèges, sur Magny-Cours, sur la Ferme du Marault, sur les ENS, sur la véloroute, etc.

Les réflexions ont pris en compte certains prérequis, à savoir :

- Permettre à chaque Communauté de communes d'être dans le périmètre d'une seule Unité Territoriale des Infrastructures Routières.
- Permettre à chaque coordonnateur de développement d'avoir un territoire compris dans le périmètre d'une seule Unité Territoriale des Infrastructures Routières.
- Conserver les bureaux des trois UTIR actuelles situés à Varennes-Vauzelles, Cosne et Château-Chinon.
- Créer des secteurs d'exploitation à deux ou trois centres d'entretien routier.

- Maintenir les 8 secteurs d'exploitations, et les 21 Centres d'Entretien Routier existant actuellement.

Vous voyez que nous ne sommes pas sur une diminution des prestations et des moyens, mais sur une réorganisation.

Partant de ces constats et de cette évaluation, et du diagnostic, deux scénarii d'évolution sont proposés : un premier scénario avec la création de deux UTIR, et un deuxième avec la création de trois UTIR.

#### Scénario de la création de deux Unités Territoriales des Infrastructures Routières

La définition des deux Unités Territoriales des Infrastructures Routières est la suivante :

- Une Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Val ligérien.  
Cette Unité Territoriale des Infrastructures Routières gèrera :

. 2 099 km de Routes Départementales,

. 433 Ouvrages d'Art,

. 1 677 dossiers de gestion du domaine public (chiffres 2016).

Pour cela, elle disposerait de 2 implantations administratives, à savoir Varennes-Vauzelles et Cosne-sur-Loire, 4 secteurs routiers, 11 centres d'entretien routier.

- Une Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Morvan  
Cette Unité Territoriale des Infrastructures Routières, qui gèrerait :

. 2 277 km de Routes Départementales,

. 395 Ouvrages d'Art,

. 1 318 dossiers de gestion du domaine public (chiffres 2016)

. 60 km de la section concédée du Canal.

Elle disposerait d'une implantation administrative, qui serait celle de Château-Chinon, de 4 secteurs routiers et de 10 centres d'entretien routier, ainsi que du centre d'exploitation du Canal à Châtillon-en-Bazois.

Mis à part la question du Canal, nous sommes sur deux UTIR qui sont équilibrées.

#### Scénario de la création de trois Unités Territoriales des Infrastructures Routières

La définition des trois Unités Territoriales des Infrastructures Routières se base sur :

- Une Unité Territoriale des Infrastructures Nevers Decize Sud Nivernais. Cette Unité Territoriale des Infrastructures Routières gèrerait :

. 1 125 km de Routes Départementales,

. 261 Ouvrages d'Art,

. 1 119 dossiers de gestion du domaine public (chiffres 2016).

Pour cela, elle disposerait d'une implantation administrative qui serait celle de Varennes-Vauzelles, de 2 secteurs routiers, de 5 centres d'entretien routier. (2 secrétaires/comptables et une rédactrice).

- Une Unité Territoriale des Infrastructures Routières de Cosne-sur-Loire, qui gèrerait :

. 1 866 km de Routes Départementales,

. 322 Ouvrages d'Art,

. 980 dossiers de gestion du domaine public (chiffres 2016).

Elle disposerait pour cela d'une implantation administrative à Cosne-sur-Loire, de 3 secteurs routiers et de 7 centres d'entretien routier.

- Une UTIR du Morvan, qui gèrerait :

. 1 385 km de Routes Départementales,

. 245 Ouvrages d'Art,

. 887 dossiers de gestion du domaine public

. 60 km de la section concédée du Canal, même si quelques kilomètres sont sur les deux autres UTIR.

Pour cela, elle disposerait d'une implantation administrative à Château-Chinon, de 3 secteurs routiers, et de 7 centres d'entretien routier.

Les deux scénarii proposés conservent :

- 8 secteurs d'exploitation, de taille beaucoup plus équilibrée dans le premier scénario (de 444 à 676 km) que dans le second (de 347 à 892 km),

- les 21 Centres d'Entretien Routier existant actuellement sont aussi conservés.

Il est à noter que les 8 Responsables de l'Entretien Routier (chef de secteur) sont les représentants locaux de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières et permettent à chaque représentant d'une collectivité d'avoir un interlocuteur à moins de 20 km, quel que soit le scénario choisi.

Dans les 2 scénarii, du fait de la conservation de bureaux à Cosne :

- Les responsables de l'entretien routier ne s'éloignent pas de façon significative de leur hiérarchie directe, et des services administratifs (comptabilité, secrétariat) dont ils dépendent.

- Les gestionnaires du domaine public sont plus proches des communes les plus éloignées sur lesquelles ils ont à intervenir par rapport à la situation actuelle.

De plus, le scénario n°1 présente des atouts non négligeables :

- Il respecte de meilleure façon les bassins de vie des Nivernais. Deux exemples symbolisent cette affirmation :



. les habitants de l'ancien canton de Guérigny sont tournés vers Nevers, mais leur territoire dépendrait de Cosne dans la perspective de mise en place du scénario n° 2,

. Corbigny est plus une porte du Morvan qu'une commune du Val Ligérien,

- le Canal du Nivernais est sur le territoire d'une seule Unité Territoriale des Infrastructures Routières.

En résumé, nous vous proposons de retenir le scénario à deux UTIR, tel que présenté sur la carte jointe au rapport, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je remercie les personnels qui ont aidé à la rédaction de ce rapport.

*M. le Président :* Merci, Alain. La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :* Je crois que vous ne serez pas surpris de mon intervention. Thierry Flandin et moi, qui siégeons en Comité technique, où ce sujet a été évoqué, ne sommes pas convaincus par la proposition du scénario à deux UTIR. C'est pourquoi notre groupe votera contre cette proposition.

*M. le Président :* La parole est à M. Dubois.

*M. Dubois :* Ces deux scénarii nous ont été proposés en Comité technique, avec un certain nombre d'explications assez pointues. Deux séances ont été programmées, car un certain nombre de questions se posaient lors de la première rencontre.

Pour ce qui nous concerne, nous n'avons rien contre cette nouvelle organisation. Par contre, un certain nombre de questions se posent. Un syndicat nous a alertés, comme tout le monde, et il s'interroge sur le bien-fondé de cette réorganisation. Il aborde la suppression d'un poste, en vue d'optimiser les dépenses de fonctionnement. Il s'agirait donc de répondre à ces questions. Je pense qu'il serait intéressant de faire un suivi de cette nouvelle organisation, et de faire un bilan d'une année d'exercice, pour vérifier qu'il n'y a pas eu de régression dans les services rendus. Il s'agit aussi de confirmer la pérennité du site de Cosne, qui ne semble pas être assurée à ce stade.

*M. le Président :* Nous serons toujours d'accord pour procéder à une évaluation.

*M. Herteloup :* L'évaluation, c'est une des caractéristiques des nouveaux projets, et des nouvelles organisations. Cela permet de faire des points d'étape, pour éventuellement réajuster les choses quand cela ne va pas. Pour

toute organisation, il y a ce que l'on sait et ce que l'on prévoit, et puis il y a toujours l'imprévu. Il y a aussi le facteur humain qui intervient, et qui est à prendre en compte. Cela fait partie des critères qui d'ici un an devront être évalués, sans empêcher que ce soit une évaluation aussi en cours de déroulement. Peut-être que dans trois mois on se rendra compte que des choses ne vont pas. Nous ne sommes pas fermés à réajuster les choses si c'est nécessaire, à partir du moment où on est sur une réponse aux besoins de la collectivité et des habitants.

*M. Dubois :* Nous souhaitons que cet élément soit mis dans la délibération, avec la notion de points d'étape, et d'écoute des élus qui se posent la question.

*M. le Président :* Il n'y a pas de problème pour l'insérer. Soit vous considérez d'avance que nous allons procéder à l'insertion et nous votons tout de suite ; soit, si vous le souhaitez, vous la rédigez et nous voterons ensuite. Monsieur Morel.

*M. Morel :* Dans cela, il y a l'expérimentation et l'évaluation. Dans la mesure où ces deux mots peuvent figurer dans la délibération, et dans le laps de temps qui a été évoqué par Alain Herteloup, nous ne voyons pas d'opposition à voter pour cette délibération.

*M. le Président :* Pour « évaluation », pas de problème. Quant à « expérimentation », ce n'est pas tout à fait cela, car c'est une décision. Nous allons voir, par l'évaluation, si elle est satisfaisante.

*M. Morel :* Une décision limitée dans le temps, pour l'expérimentation ?

*M. Herteloup :* C'est un nouveau projet, que l'on va évaluer dans le temps.

*M. le Président :* Si l'évaluation montre que ce n'est pas satisfaisant, on reviendra sur cette décision. C'est le propre de l'évaluation. Par contre, on ne peut pas dire que l'on fait une expérimentation sur la mise en place d'un nouveau mode de répartition des tâches. Je pense que ce qu'il faut écrire, c'est qu'il y aura une évaluation, et que cette évaluation entraînera éventuellement une révision de la position qui a été prise aujourd'hui.

*M. Herteloup :* Un facteur humain entre en ligne de compte aussi. Le terme d'« expérimentation » me gêne un peu.

- M. Dubois :* Il ne s'agirait pas de bâtir une organisation qui dégraderait le service rendu. La pérennité du site de Cosne est aussi un sujet de préoccupation. Les élus du secteur pensent que le service est susceptible de se dégrader. Il y a une précaution à prendre, pour garantir le résultat final sur cette nouvelle organisation.
- M. le Président :* Nous proposons une modification de notre organisation, qui deviendra pérenne en fonction de l'organisation qui en sera faite.
- M. Morel :* Très bien, parce que cela inclut l'expérimentation.
- M. le Président :* Cela peut être considéré comme une expérimentation, mais ce n'est pas tout à fait les mêmes mots.
- M. Herteloup :* On peut peut-être parler d'expérimentation évaluable !
- M. le Président :* Réécrivons-nous cette formulation ? Nous faites-vous confiance ?
- M. Dubois :* Ce qui vient d'être dit me convient, mais l'idée est de vérifier que l'organisation fonctionne. Et si elle ne fonctionne pas, qu'elle soit réversible, et que l'on puisse revenir à une situation correcte.
- M. le Président :* Ce genre de décisions est toujours réversible. Ce serait contraire à mes principes si on modifiait une organisation et que l'on s'aperçoive que cela ne convienne pas et que l'on ne fasse rien.  
Cela me paraît évident que, si l'on modifie une organisation, et qu'au bout d'un an, on s'aperçoive que cela pose réellement des problèmes, on reviendrait sur cette décision. Je rappelle que cela se fait à personnel constant : il n'y a pas de perte d'activité humaine. Si nous n'étions vraiment pas persuadés que cette organisation est la même, à personnel égal, nous ne la ferions pas.
- M. Herteloup :* On peut dire qu'une évaluation sera faite au bout de la première année d'exécution de la présente délibération. Ce qui n'empêchera pas d'évaluer au fil de l'eau, de toute manière.
- M. le Président :* Si dans les six mois qui viennent, on s'aperçoit que cela ne marche pas, on ne va pas attendre un an pour dire que cela ne marche pas.

*M. Dubois :* Personnellement, cela me convient, mais c'est surtout le secteur de Cosne qui a une inquiétude. Je pense que c'est vers eux qu'il faut se tourner.

*M. Veneau et Mme Chêne :* Nous votons contre.

*M. le Président :* Ils votent contre, mais ils seront simplement intéressés pour contribuer à l'évaluation.

*Mme de Mauraige :* Il faut être logique. C'est assez lourd à être mis en place, pour changer six mois après. Je pense que les choses ont bien été réfléchies, et que vous êtes convaincu de ce que vous présentez. Libre à nous de penser que ce n'est peut-être pas la bonne solution. Je crois qu'il ne faut pas trop rêver sur « on revient à la case départ et on repart sur autre chose. »

*M. le Président :* Si des modifications ne conviennent ni aux usagers ni aux élus, au bout d'un certain temps, je n'ai rien contre le fait d'y revenir, car, finalement, c'est la façon dont on doit travailler.

Cependant, si nous proposons cette solution c'est que nous sommes persuadés, les techniciens et les élus, que c'est plutôt une bonne solution. S'il s'avère que c'est une mauvaise solution, et que les usagers du nord du département nous disent que cela ne marche pas, nous allons les écouter, car nous n'avons aucune raison de ne pas les écouter.

Je n'ai pas de soucis pour admettre l'idée que vous votiez contre, puisque vous avez l'impression que cela n'apportera rien, et plutôt des difficultés. Cela ne pose pas de problèmes. Nous avons plutôt la conviction que ce que nous proposons est une bonne solution, mais nous acceptons l'idée qu'elle soit évaluée.

Que nous puissions indiquer qu'il s'agit d'un dispositif à évaluer dès sa mise en place vous convient-il ?

*M. Dubois :* Malgré tout, compte tenu des échanges que nous venons d'avoir, en attendant que l'expérimentation soit menée jusqu'au bout, nous allons nous abstenir pour être sûrs que les choses vont dans le bon sens.

*M. le Président :* Qui vote contre ? 10 votes contre.

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**GARANTIE D'EMPRUNT NIEVRE HABITAT LE PONTY III  
COULANGES LES NEVERS**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 13.**

**Rapport de M. Bourgeois :**

*M. le Président :* La parole est à Daniel Bourgeois, pour plusieurs garanties d'emprunts, dont la première porte sur Coulanges-lès-Nevers.

*M. Bourgeois :* La garantie d'emprunt proposée est destinée à cautionner un prêt contracté par Nièvre Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 962 401 euros.

*M. le Président :* Le Conseil d'Administration de Nièvre Habitat a autorisé la construction de 10 logements individuels, le Ponty III à Coulanges-lès-Nevers. Le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 1 522 506 euros. Cette opération est financée par un emprunt d'un montant total de 962 401 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Nièvre Habitat sollicite la garantie du Conseil départemental à hauteur de 481 200,50 euros soit 50 % de l'emprunt à réaliser. Ce prêt sera également garanti à 50 % par la Ville de Coulanges-lès-Nevers.

Il vous est proposé :

- de retenir l'octroi d'une garantie à Nièvre Habitat pour un montant de 481 200,50 euros représentant 50 % de l'emprunt à réaliser,
- de valider les caractéristiques de cet emprunt selon les données fournies par la banque,
- de valider la convention de garantie entre le Conseil départemental de la Nièvre et Nièvre Habitat.

*M. le Président :* Au total, le Conseil départemental de la Nièvre apporte sa garantie sur 50 millions d'euros, dont 17 millions d'euros pour Nièvre Habitat.

*Mme Augendre :* Ce dossier a connu une légère augmentation par rapport au prêt initial, et il y a eu surtout plus de 60 000 euros que l'organisme doit donner du fait du changement du montant de la TVA, qui vient d'intervenir, et qui s'applique sur ce programme, alors qu'il est ancien de deux ans, et que les logements vont être attribués. Je dois dire que Nièvre

Habitat a été pénalisé de 60 000 euros, qu'ils vont prendre sur leurs fonds propres.

Nous avons eu 137 demandes sur ce programme, pour 10 logements. Cela semble donc bien justifié.

*M. le Président :*

Il y a beaucoup de vacances. À chaque fois que les appartements sont conformes à ce que les personnes attendent en termes d'habitations correctes, il y a aussitôt des demandes pour y aller. C'est la grosse problématique de notre habitat social ; il trouve difficilement preneur.

Y a-t-il des remarques ?

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **GARANTIE D'EMPRUNT NIEVRE HABITAT RUE DU PONT FOURCHAMBAULT**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 14.**

**Rapport de M. Bourgeois :**

*M. le Président :*

Nous passons à la garantie d'emprunt sollicité par Nièvre Habitat pour les logements de la rue du Pont à Fourchambault.

*M. Bourgeois :*

La garantie d'emprunt proposée est destinée à cautionner un prêt contracté par Nièvre Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 1 320 000 euros.

Le Conseil d'Administration de Nièvre Habitat a autorisé la réhabilitation de 60 logements collectifs rue du Pont à Fourchambault. Le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 3 450 000 euros. Cette opération est financée par un emprunt d'un montant total de 1 320 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Nièvre Habitat sollicite la garantie du Conseil départemental à hauteur de 660 000 euros soit 50 % de l'emprunt à réaliser. Ce prêt sera également garanti à 50 % par la Ville de Fourchambault.

Il vous est proposé :

- de retenir l'octroi d'une garantie à Nièvre Habitat pour un montant de 660 000 euros, représentant 50 % de l'emprunt à réaliser,

- de valider les caractéristiques de cet emprunt selon les données fournies par la banque,
- de valider la convention de garantie entre le Département de la Nièvre et Nièvre Habitat, ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

*M. le Président :* Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ? Ni s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **DEPOT DE GARANTIE NIEVRE HABITAT 22 RUE BERNARD PALISSY NEVERS**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 15.**

**Rapport de M. Bourgeois :**

*M. le Président :* Nous passons au dépôt de garantie d'emprunt sollicité par Nièvre Habitat pour les logements du 22 rue Bernard Palissy à Nevers.

*M. Bourgeois :* La garantie d'emprunt proposée est destinée à cautionner un prêt contracté par Nièvre Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 246 205 euros.

Le Conseil d'Administration de Nièvre Habitat a autorisé la réhabilitation et restructuration de 25 logements au 22 rue Bernard Palissy à Nevers.

Le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 1 716 502,85 euros. Cette opération est financée par un emprunt d'un montant total de 246 205 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nièvre Habitat sollicite la garantie du Conseil départemental à hauteur de 123 102,50 euros soit 50 % de l'emprunt à réaliser. Ce prêt sera également garanti à 50 % par la Ville de Nevers.

Il vous est proposé :

- de retenir l'octroi d'une garantie à Nièvre Habitat pour un montant de 123 102,50 euros représentant 50 % de l'emprunt à réaliser,
- de valider les caractéristiques de cet emprunt selon les données fournies par la banque,

- de valider la convention de garantie entre le Département de la Nièvre et Nièvre Habitat, annexée au rapport,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

*M. le Président :*

Y a-t-il des commentaires ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 16.**

**Rapport de M. Mulot :**

*M. le Président :*

La parole est à Michel Mulot pour aborder la politique des ressources humaines.

*M. Mulot :*

Trois points sont abordés dans ce rapport.

L'accès à l'emploi titulaire d'une partie des effectifs contractuels de la collectivité :

En fait, il s'agit d'organiser la prolongation pour deux ans des dispositions de la loi du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet), qui vise à permettre aux agents contractuels répondant aux conditions requises un accès au statut de fonctionnaire, par le biais d'un entretien de sélection professionnelle, organisé par la collectivité.

Sur un total de 76 agents recrutés par contrat sur un emploi permanent (référence bilan social 2016), 23 agents seraient désormais concernés par ce dispositif.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la première application de ces dispositions légales à la fin de l'année 2013 avait permis 12 titularisations pour 13 agents (sur 22 concernés), qui avaient manifesté leur intérêt pour ces mesures, sachant que le dispositif de titularisation peut entraîner une perte de rémunération conséquente.

Suppressions et créations de poste :

En fait, il s'agit de prendre en compte, dans ce cadre, les dernières évolutions constatées au niveau de l'effectif des personnels en fonction des départs et des recrutements effectués.

Mise à disposition :



Enfin, pour information, il vous est signifié la prolongation pour 2018 de la mise à disposition d'un agent de la collectivité auprès de l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté.

*M. le Président :*

Je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE  
DES CENTRES HOSPITALIERS DE L'AGGLOMERATION  
DE NEVERS ET DE PIERRE LOO DE LA CHARITE SUR  
LOIRE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 17.**

**Rapport de Mme Bézé :**

*M. le Président :*

Les règles ont changé en matière de désignation dans les Conseils de surveillance des hôpitaux. Jusqu'à maintenant, le Président pouvait être membre du Conseil de surveillance, mais maintenant ce n'est plus le cas. Il s'agit de trouver un remplaçant au Président.

La parole est à Stéphanie Bézé.

*Mme Bézé :*

Chers collègues, comme vient de l'expliquer le Président, nous devons désigner des représentants du Conseil département au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers et du centre hospitalier Pierre Loo de La Charité-sur-Loire.

Il vous est proposé de désigner M. Daniel Bourgeois pour siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, et M. Jacques Legrain et moi-même pour siéger au Conseil de surveillance du centre hospitalier Pierre Loo de La Charité-sur-Loire.

*M. le Président :*

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Monsieur le Président, lors de l'ouverture de la session du Conseil départemental, vous avez attiré l'attention sur le fait que, contrairement aux autres cantons, où c'est une conseillère ou un conseiller départemental du canton qui siège au Conseil d'administration de l'hôpital, nous avons une règle dérogatoire, par le fait de la majorité d'ailleurs, à cette règle. Je ne vais pas présenter ma

candidature contre Daniel Bourgeois, mais je trouve regrettable que soit Mme Bertrand soit moi-même nous ne siégions pas au Conseil de surveillance de cet établissement qui est situé au cœur de notre canton.

*M. le Président :*

Mme Bertrand m'a dit qu'elle souhaitait siéger.

Des décisions sont prises au niveau de l'hôpital, qui peuvent engager le Conseil départemental, et il me semble logique que ce soit quelqu'un de la majorité du Conseil départemental qui siège dans cet hôpital, qui, je le rappelle, n'est pas l'hôpital de la Ville de Nevers, comme le sont les hôpitaux périphériques, mais bien l'hôpital du département. C'est l'hôpital porteur du groupement hospitalier de territoire. Aussi bien Cosne que Decize que d'autres établissements sont rattachés à cet hôpital, et nous en faisons un lieu où des prises de décision éminemment politiques peuvent être prises. C'était un choix qui nous semblait correspondre à nos engagements.

Par contre, il y a un certain nombre d'invités au Conseil de surveillance. On m'avait dit *a priori* que non, mais à chaque fois que je vais au Conseil de surveillance dans les hôpitaux, il y a des invités. Ils sont peut-être institutionnels, car il y a de représentants par exemple du service de soins, des personnes qualifiées. Je pense que nous pourrions ré-insister, en disant que les deux Conseillers départementaux du canton sur lequel siège l'hôpital pourraient être invités. Ils n'auraient pas le droit à la prise de parole et aux votes, mais ils pourraient assister aux travaux. Je propose que l'on fasse une lettre à M. le Directeur de l'hôpital, en lui demandant qu'il vérifie si les règlements nous autorisent à avoir deux auditeurs au Conseil de surveillance de l'hôpital.

*M. Morel :*

Je siègerais non pas pour avoir un titre supplémentaire. Par ailleurs, je suis, comme vous le savez, administrateur du réseau RESEDIA, dont je vais être le vice-président délégué sans doute lors du prochain Conseil d'administration. Je suis membre du Conseil de surveillance de la Croix-Rouge au titre de l'hospitalisation à domicile. Et à ce titre-là, j'aimerais avoir un poste au moins d'observateur au sein de l'hôpital départemental. Cela ne va pas plus loin.

*M. le Président :*

Il faut aussi vous rappeler qu'il y a des personnes qualifiées, représentantes des usagers, et que par exemple les représentants des réseaux de santé peuvent postuler pour avoir une place officielle en tant que personne qualifiée, puisque je pense qu'à Nevers il y a cinq personnes qualifiées. Il y a 15 personnes au Conseil de surveillance, 5 élus, 5 représentants de l'établissement et 5 personnes qualifiées. Il faut se tourner vers l'ARS, mais je pense que vous devriez adresser votre candidature pour avoir un poste de personne qualifiée, et là vous êtes un des 15 qui participez aux votes et aux décisions du Conseil de surveillance du CHAN. Nous allons faire un courrier à M. Scherrer en demandant que vous puissiez y participer en tant qu'auditeur, mais je

vous invite à vous tourner vers l'ARS pour demander si vous pouvez être désigné comme personne qualifiée, en expliquant que vous l'êtes au titre des réseaux de santé, et au titre de la Croix-Rouge. Nous ferons une lettre aussi au sujet de Mme Bertrand, pour être auditeur libre au sein du Conseil de surveillance du CHAN.

*Mme Bertrand :* En tant qu'infirmière anesthésiste et personne qualifiée aussi.

*M. le Président :* Vous avez aussi le droit de postuler pour représenter le collège des personnes qualifiées au Conseil de surveillance du CHAN.

*Mme Bertrand :* Pour observer le fonctionnement de l'hôpital.

*M. le Président :* Au niveau du CHAN, nous proposons Daniel Bourgeois.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ?

**La candidature de M. Daniel Bourgeois est approuvée à l'unanimité.**

Pour le Centre hospitalier Pierre Loo, nous proposons Jacques Legrain et Stéphanie Bézé.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ?

**Les candidatures de M. Legrain et de Mme Bézé sont approuvées à l'unanimité.**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT  
MIXTE NIEVRE NUMERIQUE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 18.**

**Rapport de M. Bazin :**

*M. le Président :* Le dernier point à l'ordre du jour porte sur la désignation du Conseil départemental au Comité syndical du Syndicat mixte Nièvre Numérique. Fabien Bazin a la parole.

*M. Bazin :*

L'entrée progressive des communautés de communes au sein du Syndicat mixte Nièvre Numérique a nécessité de revoir les statuts du Syndicat mixte, et donc la représentation du Conseil départemental au sein de cet outil d'aménagement numérique du territoire. Il en a été de même d'ailleurs pour la représentation des représentants de l'Agglomération de Nevers, qui a été revue.

La proposition qui vous est faite est de désigner moi-même, Vanessa Louis-Sidney, Daniel Bourgeois, Guy Hourcabie, Patrice Joly, Jean-François Dubois, Nathalie Forest et Thierry Flandin.

7 communautés de communes sur 10 ont délibéré pour rejoindre Nièvre Numérique. Les trois autres, Sud-Nivernais, Nivernais Bourbonnais, et des Amognes Cœur du Nivernais sont en cours de délibération. Elles devraient elles aussi délibérer favorablement. Donc nous aurons bien les 11 EPCI du département représentées aux côtés du Conseil départemental au sein de ce Syndicat mixte, ce qui est une bonne chose pour le déploiement de ce nouveau réseau.

*M. le Président :*

Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Personne.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## EXAMEN DES MOTIONS

### **Motion : Pour le maintien nécessaire des postes d'enseignants dans la Nièvre**

*M. le Président :*

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale se tiendra demain. Nous vous proposons une motion.

Sur le sujet de la suppression de classes, il est important que la position du Département soit tranchée.

*(Sur la base d'une proposition présentée par le groupe majoritaire, les Conseillers départementaux s'accordent sur la rédaction proposée ci-après, après avoir apporté des modifications de forme sur la version initiale).*

### ***Pour le maintien nécessaire des postes d'enseignants dans la Nièvre***

*Les élus du Conseil départemental expriment leur inquiétude vis-à-vis du projet de carte scolaire 2018.*

*Le gouvernement ne prend pas en compte la réalité scolaire des territoires ruraux et des territoires les plus défavorisés socialement.*

*Supprimer des postes d'enseignants, des moyens de remplacement, réduire l'offre scolaire de proximité en milieu rural, augmenter les effectifs dans les classes n'est pas de nature à répondre aux formations sur nos territoires et à la réussite éducative de nos jeunes. Tout cela ne contribue pas à lutter contre la crise économique, à relancer la croissance, à lutter contre le chômage des jeunes, à accroître l'attractivité de notre territoire.*

*Ces mesures sont pénalisantes pour les enfants du département de la Nièvre et ne sont pas adaptées à la situation du département.*

*Dans le premier degré – écoles maternelles et élémentaires – 21,5 postes sont retirés et pour seulement 17,42 postes ouverts. Ce sont donc 4 suppressions envisagées.*

*Dans le second degré – collèges et lycées –, selon les projections de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale concernant les collèges, ce sont 13 postes qui disparaîtront à la rentrée 2018 dans les établissements pour la Nièvre pour seulement 111 élèves de moins.*

*Dans plusieurs établissements, les coupes sont très importantes. Elles représentent jusqu'à 1/4 de la dotation horaire globale 2017. Ainsi, 4 établissements perdent plus de 18 % de dotation horaire alors que leurs effectifs varient de +0,86 % à -15,13 %.*

*Pour les lycées généraux et technologiques qui sont gérés au niveau du Rectorat, les moyens alloués l'an prochain pour chaque élève sont en recul. C'est l'équivalent de 48 postes d'enseignants qui sont retirés de ces établissements pour l'ensemble de l'Académie. Ce nombre va bien au-delà de la perte d'élèves annoncée.*

*La solution pour renforcer l'enseignement public dans le département n'est pas de fermer les écoles. Le projet n'est pas acceptable en l'état. En conséquence, les Conseillers départementaux :*

- s'opposent à cette proposition préjudiciable à la bonne scolarité des enfants et rejoignent en cela les opposants à ces suppressions : parents d'élèves et enseignants,*
- demandent qu'un réexamen du projet de carte scolaire soit effectué avant d'être présenté au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN),*
- sollicitent non seulement le maintien, mais aussi le remplacement des moyens humains consacrés par l'Etat à l'éducation dans ce département.*

Je vous propose de voter.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

**La motion est votée à l'unanimité.**

Nous sommes d'accord pour que cette motion commune soit prise en compte.

Je vous remercie.

Demain, nous ferons le « Tour Nivernais Morvan de la Santé », dès 7 heures 30. À 18 heures 30, nous nous retrouverons pour prendre une délibération demandant que les points soient intégrés au Plan Régional de Santé. Il sera demandé de voir dans quel délai les mesures peuvent être étudiées avec l'ARS et mises en place.

*Mme Delaporte :*

Vous avez trouvé sur vos tables un gros atlas des oiseaux nicheurs de Bourgogne. C'est un ouvrage scientifique fourni par Bourgogne Nature, que nous finançons avec d'autres partenaires, notamment la Région Bourgogne Franche-Comté. Les CDI des collègues seront également pourvus de cet ouvrage. Vous avez pu avoir sur vos tables les évaluations des fréquentations des sentiers nature et véloroutes.

*(La séance est levée à 16 heures 15)*

### **JOURNEE DU 27 FEVRIER 2017**

*La session du Conseil départemental, qui avait débuté le lundi 26 février 2018 reprend le lendemain à partir de 19 heures pour aborder le point spécifique de la santé dans la Nièvre, à la suite d'un déplacement d'une journée dans les établissements de santé du Nivernais Morvan débuté à 7 heures 30.*

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 19.**

### **DELIBERATION – POUR UNE NIEVRE EN BONNE SANTE !**

*M. le Président :*

Je vous remercie d'être présents.

Je voudrais remercier ceux qui ont fait ce tour avec tour, tout ou partie. Je voudrais aussi remercier les collègues qui sont revenus ce soir nous consacrer du temps, et qui a réussi à ce que nous ayons le quorum pour que nous puissions délibérer.

Merci à tous.

Je vais vous indiquer les pouvoirs.

Delphine Fleury a donné pouvoir à Daniel Bourgeois.

Nathalie Forest a donné pouvoir à moi-même.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Guy Hourcacie a donné pouvoir à Vanessa Louis-Sidney.

Alain Herteloup a donné pouvoir à Stéphanie Bézé.

Jacques Legrain a donné pouvoir à Blandine Delaporte.

Daniel Barbier a donné pouvoir à Jocelyne Guérin.

Joëlle Julien a donné pouvoir à Jean-Louis Balleret.

Carole Boirin a donné pouvoir à Daniel Rostein.

Catherine Mer a donné pouvoir à Philippe Nolot.

Thierry Flandin a donné pouvoir à Pascale De Mauraige.

Marc Gauthier a donné pouvoir à Corinne Bouchard.

Je vous remercie de participer à cette séance en nocturne. C'est une nouveauté.

Pour ceux qui ont fait ce déplacement, je pense que cela a été profitable. Nous avons été au contact de nos concitoyens. Nous avons rencontré des personnes investies.

La conclusion est que, si l'on peut dire que la Nièvre est en mauvaise santé, par nos chiffres, par l'offre sanitaire, nous avons cependant rencontré tout au long du périple des personnes de bonne volonté, des personnes qui étaient en difficultés, mais qui ont envie d'améliorer les choses. Nous avons trouvé aussi des élus combattifs, ayant envie de changer les choses, et de participer à faire changer cette situation. Je pense que c'est extrêmement satisfaisant.

Vous avez eu le temps de lire le document que nous vous avons donné. Il va s'ajouter une pièce à ce document. Vous allez sans doute m'autoriser à l'ajouter d'avance. Comme vous le savez, nous sommes passés à Clamecy chez les pompiers. Or, les pompiers ont souhaité compléter ce que nous avons écrit avec un sujet qui les concerne. Ils ont aussi une place dans notre système de santé, et ils nous ont beaucoup parlé des difficultés qu'ils rencontreraient pour emmener les patients si jamais on fermait les urgences dans nos hôpitaux périphériques. S'ils avaient de nuit un patient à prendre en charge à Corbigny, ils seraient sortis cinq heures de chez eux pour amener le patient à Auxerre. Les pompiers de Tannay étaient présents, et tous nous ont indiqué que personne n'avait pris en compte cette problématique. Le colonel nous a garanti qu'il réaliserait un document qu'il nous remettrait demain. Stéphane Jean-Baptiste vous transmettra ce document, et nous l'ajouterons au dossier que nous avons préparé.

Notre délibération et le document qui y sera joint seront remis le 1<sup>er</sup> mars à Madame la ministre de la Santé, en lui demandant de l'ajouter au Projet Régional de Santé. Certains d'entre vous ont eu sous les yeux une première lecture du projet, à l'hôpital de Nevers, où l'on nous a montré ce qui était écrit en termes de Centre 15, de services d'urgence. Je pense que, sur nos unités de soins de long

séjour, sur un certain nombre de services de médecine, il y a aussi des menaces de fermetures. Elles ne sont d'ailleurs pas très nettes, car on nous a dit que les services d'urgence dans la Nièvre sont dans le GHT. Or, au niveau du GHT de Nevers, il est indiqué « deux ou trois ». C'est une formulation qui est insupportable. Est-ce le fruit d'un tirage au sort ? Comment cela fonctionne-t-il ? Je ne le sais pas. Je trouve la méthode insupportable.

Je vais maintenant vous lire le projet de délibération. Je vous laisse la parole pour que vous puissiez exprimer vos remarques et vos souhaits de modification.

*(Des remarques de forme sont apportées par divers orateurs par rapport au projet de délibération et intégrées dans la formulation ci-après).*

### **Délibération : « Pour une Nièvre en bonne santé !**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Le Conseil départemental de la Nièvre, réuni en séance publique le 27 février 2018 à Nevers, le quorum étant atteint,*

*Vu le rapport n° 19 de Monsieur le Président du Conseil départemental,*

*Vu la Constitution du 5 octobre 1958 et plus particulièrement son préambule reprenant celui de la Constitution de 1946 posant le principe à valeur constitutionnelle de la protection à la santé pour tous,*

*Vu le Code de la santé publique,*

*Vu la contribution du Conseil départemental aux États généraux de la Santé,*

*Considérant que la santé est l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens ; l'égalité d'accès aux services de santé constitue légalement une déclinaison d'un principe d'égalité garantie par la Constitution. Notre système de santé était un des plus efficaces et reconnus dans le monde, mais la diminution de l'offre de soins le fragilise considérablement.*

*Considérant que l'État a le devoir d'être le garant du droit à la santé et a l'obligation de tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales.*

*Considérant que l'État n'a pour tout horizon en matière de santé que des aspects comptables, alors que les Conseillers départementaux souhaitent une politique de santé qui prenne en compte les véritables besoins de territoire dans la Nièvre comme ailleurs.*

*Considérant qu'il existe de grandes disparités dans l'accès aux soins entre les pôles urbains et les zones rurales.*



*Considérant que les statistiques dévoilent un mauvais état sanitaire de la Nièvre.*

*Considérant que le département est en situation d'urgence sanitaire et que les pouvoirs publics semblent s'en désintéresser.*

*Considérant que le futur Plan Régional de Santé (PRS) 2018-2022 qui détermine les moyens et l'organisation des soins de la région Bourgogne Franche-Comté et dans la Nièvre pour les années à venir, ne prend pas en compte les besoins sanitaires du département.*

*Sur proposition de Monsieur le Président du Conseil départemental,*

*Après en avoir délibéré,*

#### **DECIDE**

- *De demander à l'État que la contribution sur la situation sanitaire de la Nièvre (en annexe) soit insérée dans le Projet Régional de Santé (PRS),*
- *De demander à l'État que toutes ces propositions soient étudiées par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté,*
- *De demander à l'État qu'un calendrier soit mis en place pour leur réalisation ».*

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de délibération.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le 1<sup>er</sup> mars auront lieu les États généraux de la santé. Je vous rappelle que malheureusement les tables rondes sont à effectifs fermés. Ceux qui ne sont pas inscrits ou qui n'ont pas été sélectionnés pour participer aux tables rondes n'y participeront pas. Apparemment ne pourront venir dans la grande salle de la Maison de la Culture que les personnes inscrites et fournissant à l'entrée une pièce d'identité.

La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :*

Il est intéressant de noter que la ministre de la Santé a déclaré au *Quotidien du Médecin* vouloir contrer les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins. Chaque territoire devra être auteur de sa solution. Paris ne va rien imposer, mais impulser et piloter.

*M. le Président :*

Je serais intéressé d'avoir la photocopie de ce passage. Je pense que nous aurons, Patrice Joly et moi, la chance de partager le repas avec la ministre. Cela nous fera l'occasion de lui rappeler ce point, et le fait

que nous sommes probablement l'un des premiers Départements à faire ce travail, et que nous souhaitons qu'elle en tienne compte.

*M. Rostein :* Je n'ai pas le texte initial du *Quotidien du Médecin*. J'ai recopié ce qu'elle indiquait au journaliste du *Quotidien*. Je vais vous transmettre le texte.

*M. le Président :* Je mettrai cet élément dans le dossier que nous lui donnerons.

*M. Rostein :* Cela suit la Conférence des Territoires avec la déclaration du Premier ministre, qui nous incitait à l'expérimentation dans nos territoires.

*M. le Président :* La journée se poursuivra avec la séance plénière. La ministre quittera la salle vers 15 h 00. J'interpellerai la ministre. M. Thuriot fera également un discours. Après son discours, la ministre devrait répondre à trois questions, qui auront été préparées par M. Bouillot. Les États généraux continueront avec le retour des tables rondes et avec des questions-réponses.

*Mme de Mauraige :* Il y a le risque de frustration pour les personnes qui auront travaillé sur ces sujets depuis longtemps.

*M. le Président :* Il y a ce risque de frustration, car la ministre sera partie au moment où l'on donnera le compte rendu des tables rondes. Cela s'apparente à de la désinvolture. Je pense que les personnes de Cosne et de Clamecy viendront faire connaître les préoccupations que suscitent les projets de fermeture. Les élus feront ce qu'ils souhaitent, mais je comprends que l'on puisse avoir l'envie de boycotter.

Par contre, sur l'idée de boycotter les ateliers, nous serions en difficulté, car nos services ont beaucoup travaillé sur ces questions. Nous avons travaillé dans chaque table ronde. Des points du document ont été repris dans les ateliers.

Les trois ateliers comprennent 30 personnes chacun. Ils prépareront le matin la restitution à la ministre.

*Mme Louis-Sidney :* Le matin, pour ma part, j'aurai travaillé dans l'atelier Attractivité piloté par l'Agglomération. L'après-midi les travaux étaient censés être présentés à la ministre. Si elle n'est pas là, à qui allons-nous restituer ces travaux ?

*M. le Président :* Seront présents des représentants des acteurs de la santé. D'ailleurs des oublis ont pu être notés dans les invitations aux tables rondes. Les

syndicats hospitaliers m'ont ainsi signalé n'avoir pas été invités. J'ai eu des difficultés à faire admettre qu'un élu départemental présente l'atelier sur le médicosocial, qui est notre cœur de métier. M. Bouillot et l'ARS ont la liste des 600 personnes qui se présenteront. Les personnes de la maternité risquent de rester dehors.

Ensuite, vient-elle pour faire un bref discours, ou bien vient-elle pour prendre des positions qui sont les nôtres en ce moment (les urgences de Clamecy, la maternité de Cosne) ?

La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :*

Mes chers collègues, nous avons peut-être une carte importante à jouer avec la visite de la ministre. Ce sont des questions stratégiques. Notre avenir sanitaire dans la Nièvre ne dépend pas de l'ARS. Elle est aux ordres de l'État. Par conséquent, si nous pouvons avoir véritablement un dialogue avec la ministre sur l'état sanitaire de la Nièvre, voir quels sont les points faibles et les points forts du département, voir avec elle comment on peut améliorer la répartition et surtout le recrutement des médecins sur le département, je pense qu'il faut saisir cette occasion.

Il y a aussi la problématique du CHU. Il dépend essentiellement de l'État. Je n'ai d'ailleurs pas compris la mention sur un « CHU adossé au CHU de Dijon », car si nous continuons d'être sous la tutelle de Dijon, nous n'arriverons à rien. Il faut donc que véritablement nous arrivions à avoir une certaine indépendance par rapport au CHU de Dijon. Nous avons vu quelles étaient les discussions avec Alain Bonnin, le Président de l'Université. Nous n'avons rien à attendre de Dijon, il faut être clair.

La ministre peut nous aider, dans ce cas-là.

*M. le Président :*

Nous avons préparé le terrain au mieux. Nous avons rencontré, avec Patrice Joly, une collaboratrice de la ministre. Cela n'a pas été exceptionnel, mais nous avons rencontré une de collaboratrices de la ministre. Comme nous l'avons dit, nous avons fait du bruit pour la santé. Différentes choses se sont passées à Clamecy et à Cosne. Ce que nous venons de faire montre l'intérêt que nous portons à la situation. Nous avons écrit. Nous nous rendrons aux États généraux de la santé avec le texte tiré du *Quotidien du Médecin*. Nous avons préparé le terrain pour qu'elle prenne en compte ce que nous lui dirons. Au repas, je lui glisserai les documents que nous avons produits, et je vais lui demander d'en tenir grand compte, en lui exprimant l'état d'exaspération des Nivernais sur la question. Ils se rendent compte que nous travaillons et que nous prenons en compte ce qu'ils disent. Nous faisons des choses exceptionnelles dans le domaine de la santé, mais nous exprimons une réelle exaspération au sujet de la manière dont la Nièvre est traitée. Je crois que la colère monte. J'expliquerai à Mme la ministre qu'arrivera un moment où la colère

sera difficilement contenue, si la population ne peut pas se soigner. 8 000 personnes à Nevers n'ont plus de médecin traitant.

*M. Rostein :*

Il faut prendre en considération le fait qu'elle est elle-même médecin. Donc, elle peut être sensible à un certain discours différent de celui de l'ARS.

L'ARS nous aligne des chiffres, des statistiques, etc. Je pense que la ministre peut être sensible au fait que nous, nous traitons de l'humain, avant toute chose. Nous traitons des femmes malades, des hommes malades, des enfants, etc. Or, il y a vraiment urgence en la demeure. Sous cet angle, on peut aborder notamment la fermeture des urgences, qui est incompréhensible. Si personne n'est là pour prendre un charge un infarctus, cela relève du pénal. Je crois qu'il faut vraiment dire les mots tels qu'ils sont. Il me semble que c'est un discours auquel elle peut être sensible.

*M. le Président :*

Avec Patrice Joly, nous allons essayer de lui faire sentir l'état d'esprit de la population nivernaise, et lui dire qu'il y a urgence à nous répondre.

Je suis d'accord aussi pour dire que l'ARS n'est que le bras armé de la ministre et que cela se décide essentiellement chez elle, et que l'ARS ne fait que mettre en musique ce qu'on lui dit de faire. Cela me paraît évident. L'ARS écrit d'ailleurs qu'elle pourrait supprimer un ou zéro service d'urgence. On ose écrire cela ! On ose nous demander notre avis sur un Projet Régional de Santé où il sera écrit que l'on nous supprimerait zéro ou un service d'urgence, zéro ou une unité de soins de long séjour, un ou deux services de médecine !

*M. Bazin :*

Le déjeuner sera le seul espace de dialogue, mais il y aura autour de la table le Préfet et le Directeur général de l'ARS. Ils expliqueront que sur les urgences de Clamecy, on est en train de travailler à une expérimentation, avec un système de médecine de garde. Le Préfet et l'ARS essaieront tranquillement d'éteindre l'incendie que vous allez essayer d'allumer. De mon point de vue, l'espace de dialogue que vous aurez avec la ministre est proche de zéro.

*M. Joly :*

Je ne fais pas l'impasse sur le déjeuner. C'est le seul moment où l'on peut essayer de convaincre, même si, en face de nous, effectivement, des personnes nous démontreront le contraire. Mais, au vu de ce sujet et du tour du département que nous venons de faire, nous voyons une société qui est en total délitement. Il faut que l'on en prenne conscience. On est sur des logiques et des stratégies purement individuelles. Les valeurs collectives, le sens que l'on peut avoir de l'appartenance à une communauté, où chacun doit prendre ses responsabilités, on ne le sent plus aujourd'hui. Pour cette profession, on voit aujourd'hui qu'il n'y a pas de régulation sur l'installation,

qu'il y a des intérimaires qui sont des mercenaires demandant des prix démesurés. Des investissements sont parfois disproportionnés, mais il importe surtout de mieux organiser la présence sanitaire sur le territoire départemental, à travers des professionnels qui s'installent en rapport également à ce qu'ils desservent sur la population de la Nièvre. C'est une responsabilité politique collective de travailler sur des valeurs collectives, qui ont du sens, qui font société. Sur les flux migratoires aussi. Il faut que l'on se ressaisisse, quand même. En deux siècles, d'énormes progrès humains ont été réalisés. Depuis 20 ans, tous, de droite, de gauche, du centre, les gouvernements ont leur part de responsabilités. Il faut vraiment que l'on reconstruise quelque chose collectivement. Ce n'est vraiment plus possible de continuer comme cela. Au bout de cette journée, c'est vraiment le constat que j'en fais, et c'est inacceptable.

*M. Rostein :*

Je voudrais que vous profitiez également de ce déjeuner avec la ministre pour lui reparler du *numerus clausus*. C'est un sujet que je rabâche régulièrement, mais le verrou de la pénurie médicale, c'est le *numerus clausus*. On n'avait pas de pénurie il y a trente ans. On formait suffisamment de médecins. Ils se répartissaient sur tout le territoire, et il n'y avait pas de problèmes. Depuis que l'on a instauré ce *numerus clausus* absurde, on forme moins de médecins par rapport aux besoins, et on fait venir des médecins de l'étranger pour compenser la pénurie. On est dans un système complètement idiot. J'ai pu lire aujourd'hui dans le *Journal du Centre* que le Premier ministre envisageait de réévaluer le *numerus clausus* « sans tabou », c'est-à-dire qu'il se pose la question soit de le supprimer, soit de l'élargir. Je pense que les pouvoirs publics se rendent compte que nous allons droit au mur. Je serais pour le supprimer. Il n'y a pas de raisons que dans des pays il n'existe pas, et que les médecins viennent en France, car ils en forment suffisamment par rapport à nous. Et nous, par contre, nous avons nos jeunes qui veulent faire médecine, qui passent des bacs S avec mention, et qui se font recalés à ce concours, bien qu'ayant une vocation médicale. C'est incroyable, quand on y pense. C'est une véritable schizophrénie. Il faut lui parler aussi de cette histoire de *numerus clausus*.

*M. le Président :*

Je voudrais dire à la ministre que nous avons joué le jeu, que nous avons fait un travail, mais que nous avons des problèmes. Je voudrais lui dire que nous voudrions un vrai rendez-vous ; qu'elle prenne une demi-heure ou trois quarts d'heure pour nous écouter. C'est une universitaire, c'est un médecin ; donc, elle est capable d'appréhender un certain nombre de choses. L'idéal est de sortir de ce déjeuner avec la promesse d'un vrai rendez-vous, qu'elle ait lu ce que nous avons écrit, et qu'elle nous dise elle-même ce qu'elle en pense. Y compris dans le domaine des expérimentations que nous proposons, y compris dans le domaine de l'enseignement supérieur, y compris sur un certain nombre de points que nous lui demandons, et qui ne sont pas forcément idiots. Mais qu'elle prenne le temps de nous écouter. Si elle

ne le fait pas, elle prouverait qu'il n'est pas vrai que le gouvernement est ouvert aux expérimentations et aux idées venant du terrain. Ce travail émane d'élus qui représentent 200 000 habitants. Nous avons le droit d'être écoutés.

*M. Rostein :*

Si le fait d'évoquer un éventuel centre hospitalier universitaire risque d'effaroucher certaines oreilles bourguignonnes, je pense que l'on peut proposer un autre terme. Je suis très sensible à la symbolique des mots et des expressions ; il peut être indiqué que les Nivernais souhaitent un « centre de santé universitaire ».

*M. le Président :*

Un CSU.

Merci. Ces minutes de débat ont été intéressantes. Je vous souhaite un bon retour, et je vous dis, à beaucoup d'entre vous, à jeudi. Vendredi, nous partons à 5 heures 15 pour Paris à la Journée de la Nièvre au Salon de l'Agriculture.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

*(La séance est levée à 19 heures 50).*

*Le Président*

*Alain Lassus*

*La secrétaire de séance*

*M. Jean-François Dubois*